

octobre-décembre 2010

LE VENT DES BANCELS

N°88

Prix de vente au
numéro: 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE À

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Dans l'œil du cyclone ● ●
**La commanderie de
Gap Francès**

Brise municipale ● ● ● ●
**«Est-ce que l'on peut
être heureux au
travail ?»**

Bise Art - Blizart ● ● ● ●
Landart

Aura Rossa ● ● ● ● ● ●
**Un còp èra Pont de
Montverd**



**la Commanderie
de Gap Francès**

Dans l'œil du cyclone

Crédit photos:

Elisabeth Raboin :
p. couverture,
5-10

Emilie Reydon :
P. 9

Roland Mousquès :
p. 2, 11-14

Magali Martinez :
p. 15-16

Etienne Passebois :
p. 18-19

Association Stevenson :
p. 22-23

ABPS :
p. 24-25

Alain Pantel :
p. 26-27

Alain Ventura :
p. 47

Camille Debiere :
p. 48

3- Edito

Edito dit, édito fait!

4- Brise municipale

«Est-ce que l'on peut être heureux au travail ?»

5- Dans l'œil du cyclone

La commanderie de Gap Francès

11- Bise Art-Blizart

Un Projet de chemin Land Art du Pont de Montvert à Génolhac en passant par Vialas et St Maurice de Ventalon !

15- L'air de rien

- **L'Entente cantonale de Foot du Pont de Montvert reprend des couleurs !**

- **Centre de loisirs Méli Mélo : création d'un livre avec un auteur en résidence**

- **Un maire ancien combattant, très ancien combattant.**

- **Gilbert de CHAMBRUN**

- **Les Trophées du Tourisme Responsable**

- **La draille de Vimbouches fait école**

26- Aura Rossa

Un còp èra Pont de Montverd

28- Ah lisez

«**Françoise Brès**» et «**randonnées sur la ligne verte**»

«**Absolument dé-bor-dée**»

29- Tempête de délibérations

48- En coup de vent

Relais Service Public



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Catherine Aufour - Héling, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Fréal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"Mairie de St Fréal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Fréal de Ventalon 48 240.



Edito dit, édito fait!

Saisons...

Naguère, tel mot du Maire était consacré aux fluctuations de la nature : au renouveau du printemps, à la chaleur de l'été, aux feuilles de l'automne « qui tombent sur les blanches épaules des statues », aux rigueurs de l'hiver... Pourquoi pas une telle réflexion ? Pourquoi ne pas parler de ses états d'âme plutôt que des problèmes de la collectivité ? Et puis, d'autres parmi les plus grands s'y sont intéressés et je ne peux pas résister au plaisir de les évoquer :

- Mars qui rit parmi les averses
Prépare en secret le printemps.
- Adieu printemps, adieu douce saison.
- Midi, roi des étés, répandu sur la plaine.
- Déjà plus qu'une feuille sèche
Parsème les gazons jaunis.
- Les sanglots longs
Des violons
De l'automne...
- Voici venir l'hiver, tueur des pauvres gens...

Et nous pourrions continuer, parler de ce mois de novembre neigeux qui étonne tout le monde alors qu'on sait depuis longtemps qu'« à toussons nev per tchon » (à la Toussaint, neige par champ), parler du brouillard qui empoisonne la vie de ceux qui vont préparer le N° 88...

Mais non, c'est la saison des Hommes qui nous intéresse... N'avons nous pas, depuis quelque temps, bon nombre de « nos jeunes » - c'est du moins ainsi que je les voyais- et que je les vois encore – qui franchissent un cap et qui passent de l'autre côté de la barrière, d'une situation à une autre. Bref qui entrent dans le club des retraités qui a fait, ces temps derniers, l'objet de nombreuses discussions, de nombreuses controverses...

Et c'est un fait, l'un après l'autre, Jacques H., Alain P., Jean-Paul V., Jean-Claude L. et maintenant, aujourd'hui presque, Alain V., notre éminent et talentueux animateur du Vent des Bancelles, figurent sur le tableau des « pensions civiles ». J'en éprouve un curieux sentiment. Est-ce possible que ces jeunes, tout récemment entrés dans la carrière, soient déjà, comme moi, intégrés au groupe des « anciens ».

C'est certainement parce que je n'ai pas le sens du temps qui passe !

Mais malgré tout, puisque j'ai bien évidemment une longueur d'avance, je vais leur prodiguer quelques conseils. Je n'en ai aucun droit, mais fort de l'adage « on peut donner de bons conseils quand on ne peut plus donner le mauvais exemple », je me permets...

- « Carpe diem »... Profitez du jour et souvenez vous des paroles de « la meco del mourri » (la meco du moulin), un de mes très anciens voisins vivant dans un moulin aujourd'hui en ruine proche de Vitaterne (saint Andéol) qui s'adressait en ces termes à toutes ses partenaires de bal : « maridas bous en de iou aqeste on, l'on que vai, seraï pas meliou » (mariez vous avec moi cette année ; l'année prochaine je ne serai pas meilleur) !
- Cultivez votre jardin – On peut de moins en moins cultiver celui des autres !
- Caressez votre chat :
- « De sa fourrure blonde et brune
Sort un parfum si doux qu'un soir
J'en fus embaumé, une fois, rien qu'une. »
- Et surtout : consacrez le meilleur de votre temps à la rédaction du Vent des Bancelles.

■

Etienne Passebois

Décembre 2010



La commanderie de Gap Francès

À l'occasion des journées européennes du patrimoine dédiées en 2010 aux « Grands Hommes qui ont construit l'Histoire », l'écomusée du mont Lozère a choisi de lever le voile sur un pan de l'histoire locale en mettant à l'honneur les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, présents sur le mont Lozère du XIIème au XVIIIème siècle. L'invité de marque, Jean Claude Hélas, maître de conférences honoraire en histoire médiévale à l'université Montpellier III, est aussi l'auteur d'une thèse sur le sujet, soutenue en 1974, et de fouilles réalisées au début des années 1980 sur le site de la commanderie de Gap Francès. Une animation, sur le terrain puis en salle, riche et passionnante a ravi le public venu nombreux. Elle est rapportée ci-après.



Qui étaient ces Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem ?

Dans le courant du XI^{ème} siècle, des bénédictins tenaient deux monastères à Jérusalem. Devant l'afflux des pèlerins de plus en plus nombreux, et avec l'aide d'un riche marchand d'Amalfi, ils ouvraient un hospice à Jérusalem (hospice qui se mit sous la protection de Saint Jean l'Aumônier, puis de Saint Jean Baptiste), et aussi d'autres dans les lointains ports d'embarquement pour la terre sainte (Pise, Tarente, Saint Gilles...). Le pape Pascal II érigeait bientôt ces hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en un ordre international voué à la charité. S'ils s'occupaient de soigner les malades, en revanche un petit groupe de chevaliers, obéissant à la règle de Saint-Augustin, avait décidé d'assurer la défense des pèlerins sur les routes les conduisant aux lieux saints. Attributaires, de par le roi Baudouin II de Jérusalem, d'un local près du temple de Salomon, ils prenaient le nom de Templiers, érigés en ordre en 1118 ou 1119. Dans le concept nouveau de moines soldats, ils devenaient les « gendarmes des lieux saints ». Apparus bien avant, les Hospitaliers allaient suivre leur exemple pour protéger les pèlerins, puis très vite défendre l'ensemble des états latins de Terre sainte. Les deux ordres grandissaient en parallèle, gagnant de la puissance, avec un gouvernement propre et un grand

maître à leur tête. Souvent confondus en raison de leurs missions proches, ils devenaient de grandes forces militaires, n'acceptant qu'avec beaucoup de réticence d'obéir aux souverains. Ils se muèrent peu à peu en vastes seigneuries territoriales et, étant de plus en plus puissants, ils devinrent rivaux. Après la chute de Saint Jean d'Acre en 1291 et la fin des états latins, les Templiers se replièrent en Occident où leur puissance et leur richesse, ainsi qu'un certain mystère qui les entourait, inquiétèrent le pouvoir. Combattu par Philippe le Bel, leur ordre fut dissout par le pape Clément V en 1312. En France, leurs biens furent donnés aux hospitaliers. C'est ainsi qu'une commanderie comme celle de Sainte-Eulalie-de-Cernon sur le Larzac, a d'abord appartenu aux Templiers avant d'être aux Hospitaliers. En 1291, ces derniers, contrairement à l'ordre du Temple, étaient restés en Méditerranée orientale, se repliant d'abord sur Chypre, puis 16 ans plus tard sur Rhodes. Chassés plus de 2 siècles après par les Turcs, ils s'installèrent dans les îles de Malte que Charles Quint leur céda en 1530. L'ordre s'appela dès lors, ordre de Malte.

Un ordre très hiérarchisé

Saint Gilles fut le premier établissement des Hospitaliers en Europe, avec une concentration énorme de commanderies autour de ce point, résultat de dons multiples faits par des seigneurs mais aussi par des chrétiens soucieux du salut de leur âme. Il fallait rajouter à cela les biens confiés par les pèlerins avant leur départ et restés ensuite, pour beaucoup, propriété de l'ordre. Leur richesse était constituée en grande partie par des donations foncières et les commanderies étaient ainsi de grosses exploitations rurales dont ils étaient les seigneurs. A son apogée, l'ordre était un organisme très hiérarchisé. Il était divisé en 8 langues (parlers) : 3 en France (Provence, Auvergne et France) ; 2 en Espagne (Aragon et Castille) ; 1 en Allemagne ; 1 en Angleterre ; 1 en Italie ; et en 27 grands prieurés. Prépondérante dans l'ordre, la langue de Provence, à laquelle était rattaché le Gévaudan, possédait 2 grands prieurés : Toulouse et Saint-Gilles. Ce dernier comptait, selon les périodes, entre 51 et 55 commanderies. Parmi elles, celle de Gap Francès dont il sera question plus loin. Pour faciliter le fonctionnement à l'intérieur des commanderies, les biens dispersés étaient regroupés en unités plus petites, les membres. Gap Francès en avait 10 : le membre chef à l'Hôpital, le Bleymard et Altier sur le nord Lozère, Mende, Saint-Sauveur-



de-Ginestoux, Pierrefiche, le Limarès au sud de la montagne du Bougès, Paulhac, les Estrets en Margeride et Puech-Banassac près de la Canourgue. Un ensemble intéressant au plan économique par la variété de ses terroirs et par conséquent de ses productions : terres à blé sur le calcaire, à seigle sur le granite ou sur les schistes, élevage sur les vastes espaces.

Une commanderie sur le mont Lozère à partir du XII^{ème} siècle

Le 15 août 1166*, Odilon Guérin, seigneur du Tournel, rendait hommage aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem pour l'ensemble de ses possessions ; il devenait ainsi vassal des Hospitaliers. Il leur promettait plusieurs châteaux, s'engageant à verser des sommes régulières en attendant, et leur cédait des biens fonciers sur le mont Lozère. Cette donation faite au grand maître Gerbert Assalit, le jour de l'Assomption au Puy en Velay, n'était sans doute pas préméditée puisque le document qui l'atteste porte le sceau, non pas du Tournel, mais du comte de Toulouse présent au Puy ce jour là. Par ce geste, Odilon Guérin donnait à l'ordre la pleine propriété, dans toute une série de hameaux, de tout ce qu'il avait en hommes, femmes, et en matière de cens, usages, justices, revenus, terres, bois, chasses... Les

descriptions données par les textes permettent de se faire une idée des contours de la commanderie de l'époque. Elle qui s'étendait sur les versants nord et sud du mont Lozère, formant autour du village de l'Hôpital un grand rectangle allant en gros, du Pont de Montvert au pont du Tarn, au Cassini, à Neyrac et à Crucinas (village au-dessus de Mas-d'Orcières, aujourd'hui disparu). Jean Claude Hélas précise que l'ordre n'a eu de cesse durant deux siècles et demi d'agrandir ce territoire, sans trop de difficultés au départ, puis au prix de nombreux conflits. Il cite les querelles les plus marquantes avec le prieur de Saint-Julien-du-Tournel à propos de la perception de redevances, avec la maison du Tournel et les héritiers d'Odilon Guérin, avec l'Evêque de Mende qui avait la haute justice sur le Gévaudan... Notons aussi que l'ordre recevait de l'Evêque de Mende, l'église Saint-Privat de Frutgères dont dépendaient le Pont-de-Montvert et la commanderie de l'Hôpital. La possession de très grandes surfaces vouées à l'élevage et à la transhumance sur le mont Lozère était une force énorme pour l'ordre. Au milieu du XV^{ème} siècle, la commanderie possédait cet énorme patrimoine qu'elle a su conserver jusqu'à la Révolution.

La commanderie dite de Gap Francès

Si Gap signifie gué, il s'agit ici du gué permettant de franchir le Tarn, soit à l'est du hameau de l'Hôpital, entre l'antique village des Chazalets et le Mas Camargues ; soit un peu en aval, sur la draille au niveau du pont du Tarn actuel, à la limite entre les communes de Saint-Maurice-de-Ventalon et du Pont-de-Montvert. Sous l'ancien régime c'était la limite entre les paroisses de Saint-Maurice et de Frutgères et aussi entre les diocèses d'Uzès et de Mende ; et avant le traité de Paris en 1229 entre la Septimanie (ou Gothie) et le royaume Franc. Ce nom de Gap Francès ou gué pour entrer en Royaume Franc est aussi celui donné à la commanderie des hospitaliers dont il ne reste aujourd'hui que quelques traces architecturales au village de l'Hôpital.

Que reste-t-il de cette commanderie ?

Si la toponymie locale (village de l'Hôpital jadis siège de la commanderie, maison du commandeur, bois du commandeur...) rappelle ici la présence des hospitaliers, les croix à 8 pointes gravées sur les rochers en place ou sur des bornes de granite restent des témoins visibles sur le terrain.





Un éclairage précieux sur la société paysanne du XV^{ème} siècle

C'est au travers du terrier de 1444 que Jean Claude Hélas a étudié cette grosse seigneurie rurale qu'était la commanderie de Gap Francès. A sa tête, le commandeur Bertrand d'Arpajon (1420-1448), qui n'était autre que le grand prieur de Saint Gilles, et en même temps commandeur de Pézenas (commanderie remplacée ensuite par celle de Montpellier), et un peu plus tard de Sainte Eulalie. Aussi, ses écrasantes fonctions au sein de l'ordre l'ont-elles tenu éloigné du mont Lozère et il dut, pour gérer ses commanderies, avoir recours à des procureurs. C'est ainsi qu'en 1444, il confia la responsabilité de la confection du terrier de Gap Francès à Pierre Raffin, commandeur de Palhers en Haute Loire... Pour son intervention, Jean Claude Hélas a choisi de ne présenter, à titre d'exemple et dans un souci de cohérence géographique, économique, et humaine, que les trois paroisses de Frutgères, Fraissinet-de-Lozère et Saint-Maurice-de-Ventalon. Celles-ci, autour de l'Hôpital sur le versant sud du Lozère, regroupaient entre la ligne de crêtes et l'actuelle

départementale 998, la plus grande partie des tenanciers relevant directement du membre chef : soit 104 tenanciers sur 132. Le 104^{ème}, était forgeron et meunier en plus de ses activités paysannes. En ne répertoriant que les biens venant du commandeur, le terrier ne pouvait livrer que la fortune minimale des paysans concernés, mais pas forcément leur fortune réelle car ils pouvaient avoir en plus, soit des biens propres soit des biens venant d'autres seigneurs. Parmi les paysans liés aux Hospitaliers, il y avait ceux qui possédaient une tenure (exploitation) avec maison, terres, bois, droits d'usage..., mais aussi ceux qui ne tenaient que quelques parcelles, des droits, un jardin... énumérés dans le terrier ; ou encore, et c'était les plus nombreux, ceux qui ne tenaient aucun bien et payaient des redevances pour l'usage de l'eau, du moulin, du bois... ou la dîme car le commandeur était religieux. L'emphytéose perpétuelle, mode quasi exclusif de concession des biens ou des droits liant les hommes au seigneur, entraînait, pour les tenanciers, diverses charges et redevances, en argent ou en nature : du seigle, des gélines (les poules étaient liées à la possession de

la maison ou à l'obligation de résider, de faire feu); du poivre (cher, car il venait de loin), de la cire (en lien avec l'usage de l'eau), des fromages (liés aux troupeaux) ; et plus rarement un mouton, des morceaux d'échine de porc... Pouvaient s'ajouter des corvées, les paysans devant des journées de fauchage, de fanage, de charroi... Et c'est à partir de tous ces éléments que Jean Claude Hélas a pu construire une image assez précise du système économique et social de l'époque. Les prés et les herbages couvraient 50% des parcelles détaillées ; la culture du seigle apparaissait primordiale, et la forêt peu présente. De toute évidence l'élevage tenait une grande place sur les hauteurs du mont Lozère dans un système agro-pastoral (seigle / moutons) combiné avec la transhumance d'été. Les jardins compensaient la faible diversité des cultures. En dehors de la forge et du moulin, le terrier n'a pas permis d'affirmer qu'il y avait d'autres activités. Quant à la population, elle a pu être estimée à au moins 400 personnes (le nombre de ceux qui étaient connus par le terrier multiplié par 4) vivant sur le territoire des 3 paroisses.





Roland : Mais qu'est-ce qui fera le lien entre eux ?

Josiane : Le regard sur la nature : il est primordial ! Le regard sur l'œuvre reste le côté ludique.

On désire un dialogue entre la nature et ces œuvres, qu'on ne souhaite pas dominatrices.

Aucune de ces dernières ne sera placée sur un lieu emblématique du paysage. Nous suggérerons plutôt des emplacements intimes ou insolites, pour favoriser ce dialogue.

Le message que doit donner ce chemin Land Art serait : « Comment l'homme peut poser une trace sans abîmer la nature ! »

J'aimerais rajouter que tout au long de ce chemin il y a des murs en pierres sèches et du patrimoine bâti ; ce sont également des œuvres d'art ; même si au départ ils n'ont pas été construits dans ce but. Là, commence le dialogue.

Roland : Peux-tu nous parler des matériaux utilisés ?

Josiane : Le bois, la pierre, mais aussi des matières composites judicieusement choisies qui ne devront ni polluer, ni détériorer le paysage et la nature



environnante ; respectant ainsi les territoires du cœur et d'adhésion du P.N.C.

Roland : Les œuvres d'art seront-elles éphémères ou permanentes ?

Josiane : Nous avons fait le choix d'avoir des œuvres pérennes. Nous souhaitons que les créateurs restent un certain temps (entre une semaine et un mois) pour l'installation de leurs œuvres .

Ce séjour leur permettra également d'instaurer un dialogue avec les habitants et d'expliquer le sens et le pourquoi de leur choix . Ils pourront ainsi s'approprier les œuvres, les respecter et inciter les autres à faire de même.

Roland : Comment comptez vous financer ce projet ?

Josiane : Notre préoccupation, dès le début, est que le poids financier ne pèse pas trop lourd sur les collectivités locales. Nous avons déposé un P.E.R (Pôle d'Excellence Rurale) paysage, qui a été retenu. Le budget estimé est de 97.000 €. Le P.E.R (l'État) en finance 49%, la Région 20%, le Conseil Général de la Lozère 10%, et les quatre communes traversées 20%.

Le financement demandé aux 2 communes d'arrivée, le Pont de Montvert et Génolhac, sera un peu plus important que celui des deux communes traversées : Vialas et St Maurice de Ventalon.

Ce financement ne prend en compte

ni le travail de montage en amont, ni le suivi.

Roland : Un artiste, une œuvre ?

Josiane : Chaque artiste pourra créer de une à cinq œuvres. Cela dépendra de ses propositions, et de son effort consenti. Si le total du budget paraît important, en réalité cela représente pour chaque œuvre une part modique. 7000 euros par artiste, (matériaux, main-d'œuvre et installation), pour une œuvre pérenne c'est modeste !

Roland : Mais vous offrez : « la gloire » !!!

Josiane : Assurément !! Pour promouvoir ce chemin, nous espérons qu'un artiste connu veuille bien nous offrir une œuvre, car nous n'aurons jamais les moyens d'un tel investissement.

Roland : Qui va choisir les artistes ?

Josiane : Nous allons faire deux commissions.

Une commission administrative comprenant des représentants des communes concernées, de l'O.T (office du tourisme cantonal), de l'A.M.A.C, et des différents organismes financeurs. Une commission artistique, qui n'est pas encore finalisée.

Elle comprendra des personnes du territoire et d'ailleurs. Car les regards extérieurs sont également très importants.

Les choix de la commission artistique (onze membres) se feront au





minimum à la majorité des 2/3, car dans le domaine de l'art, il est très difficile d'être unanime.

Nous rechercherons toujours le plus large consensus, ce choix comportera fatalement une part de subjectivité. Nous sommes à l'écoute des artistes qui désirent participer. Ces derniers doivent avoir un N° de la maison des artistes ou un N° d'artisan d'art, contrôle administratif oblige !

Actuellement, Lucie Bonicel travaille sur la partie cartographique, localisation des lieux et recherche de leurs propriétaires.

Vincent Thibault travaille sur les dossiers administratifs et les repérages photographiques.

Roland : Qui sera propriétaire des œuvres ?

Josiane : C'est un peu compliqué. En aucun cas ce ne sera le propriétaire du terrain. Si l'artiste nous en laisse la propriété, nous serons tenus d'entretenir l'œuvre. S'il ne nous laisse qu'une partie de la propriété, c'est lui qui devra en assurer l'entretien.

Dans tous les cas, il reste propriétaire de l'image que l'on ne pourra utiliser sans son autorisation .

Roland : Sera-t-il nécessaire de demander des permis de construire pour installer ces œuvres ?

Josiane : Dans la nature ce n'est pas nécessaire si l'œuvre fait moins de 18 m² au sol et moins de 12 m de hauteur. Cela laisse de la marge !

Roland : N'avez-vous pas une crainte de détérioration de certaines œuvres ?

Josiane : Pour qu'on les respecte, nous allons en expliquer l'intérêt général. D'une part, le plaisir des habitants et des visiteurs, d'autre part, et nous l'espérons, des répercussions dans les domaines touristiques et économiques.

Nous dépensons de l'argent public, il est donc naturel qu'il y ait des retombées sur ce territoire, hébergements et restauration accompagnent ces 60 km de chemin .

Roland : Qu'apporte en plus la vision d'une œuvre dans un chemin Land Art ?

Josiane : La création artistique a deux fonctions.

D'une part, l'artiste réalise une œuvre

dans un acte fondateur, pour se montrer et être reconnu.

D'autre part en la regardant, le spectateur est traversé par des émotions, celles-ci seront très différentes selon que l'œuvre est exposée dans une salle de musée ou dans la nature.

Roland : L'art serait-il dans le regard ?

Josiane : Bien sûr. Immérgés dans la nature très puissante du Mont Lozère et des terres Cévenoles, les créateurs et leur public éprouveront des sensations particulières et très fortes. C'est, en grande partie, l'intérêt de la démarche.

Roland : Ce chemin va-t-il évoluer dans le temps ?

Josiane : Oui, pour qu'il reste vivant. Il faudra installer des œuvres nouvelles, en faire évoluer certaines, créer des liens...

Eventuellement, proposer à des fondations de participer à des créations.

Le mécénat peut être un relais pour les financements défaillants des collectivités nationales ou locales et permettre à ce projet un développement dans le futur.

L'Entente Cantonale du Pont-de-Montvert de football reprend des couleurs !

Depuis le mois de septembre et ce tous les mercredis, les jeunes du canton s'entraînent sous la responsabilité de Stéphan Maurin, de 14h00 à 15h30, au stade « Prat del Blech » du Pont-de-Montvert. Les samedis, trois équipes parcourent le département afin de se confronter à d'autres équipes. Tout cela a été possible grâce au rapprochement des deux associations : l'Entente Cantonale d'une part et l'Association Sportive Tarn et Tarnon d'autre part.

Les U7 (de 4 à 7 ans) sont coachés par Cyril Clément et Christophe Achkor pour l'A.S.T.T. et Stéphan Maurin pour le Pont-de-Montvert; les U9 (de 7 à 9 ans) sont dirigés par Benjamin Chatat pour l'A.S.T.T. et David Siatka et Stéphan Maurin pour le Pont-de-Montvert ; enfin les U11 (de 9 à 11ans) sont sous la responsabilité de Bernard Mercier et Laurent Wozniak.

Ce n'est pas moins de 16 licenciés pontois qui viennent chaque mercredi s'initier à la pratique du football, dans

un esprit de convivialité et d'ouverture. Chaque maman prépare à tour de rôle un goûter, permettant aux enfants de reprendre des forces et à chaque membre de la famille, ici ou là de discuter un instant et d'échanger quelques nouvelles du pays. Le nouveau bureau élu lors de l'AG du mercredi 14 septembre 2010 s'efforce de redynamiser cette association, combien importante dans la commune.

À côté de ces jeunes pousses en herbe, une équipe « détente-loisir » s'est mise en place dès cette rentrée scolaire.



Voici la composition du nouveau bureau :

Président :

M. Frédéric FOLCHER

Vice Président :

M. Stéphan MAURIN

Trésorier :

M. Christophe GHERSINU

Vice Trésorière :

Mme Amélie MAURIN

Secrétaire :

Mme Magali MARTINEZ

Vice Secrétaire :

Mme Michèle BUISSON

Membres :

M. David SIATKA

M. Olivier MARTINEZ

M. Mario BARBERIO

M. Cyril MAZOYER

M. Bernard MERCIER





D u r a n t l'automne, tous les vendredis soirs, les entraînements avaient lieu à Prat del Blech. Puis, dès l'heure d'hiver et faute d'éclairage, les joueurs se retrouvaient au stade de Florac. Là aussi, autour d'une ambiance chaleureuse et conviviale, la « mayonnaise » prenait et permettait peu à peu de compter une vingtaine de licenciés. Une fois par mois, un match amical est calé. Aux mois d'octobre et de novembre, l'Entente Cantonale s'est vue proposer un match au Collet de Dèze et à la Grand-Combe. A partir du mois de janvier, d'autres rencontres sont prévues à Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Lasalle et Valleraugue. Les matchs retours auront lieu aux beaux jours, sur le stade du Pont-de-Montvert. Le président Frédéric Folcher ainsi que Benjamin Chapat et Stéphane Maurin, initiateurs de ce projet, sont satisfaits que cette équipe

prenne forme. Gageons maintenant que la demande forte de tous les licenciés d'obtenir un éclairage du terrain pontois soit entendue et étudiée. Les premières démarches ont été entreprises par notre président Frédéric Folcher. Affaire à suivre ...

Afin de financer l'accueil des équipes lors des différents matchs ainsi que le matériel sportif (achat de survêtements pour tous les jeunes, chaussettes, protège-tibias, shorts etc...), l'Entente Cantonale du Pont-de-Montvert a organisé son loto traditionnel ce samedi 18 décembre 2010. Grâce à la générosité des commerçants floracois et pontois et des personnes ayant pris des cartons sur l'ordinateur, ce loto a été un succès malgré la météo peu clémente, privant sans aucun doute un public fidèle à ce genre d'animations.

Un repas dansant organisé par l'Entente Cantonale aura lieu le samedi 19 mars 2011, en soirée, à l'Ecomusée. Nous comptons sur un grand nombre de participants.

Un grand tournoi de jeunes (U7, U9 et U11) se déroulera le samedi 14 mai

2011 à Prat del Blech, toute la journée. Toute la population locale sera conviée à y participer pour encourager nos jeunes pontois dynamiques. Auparavant, fin avril, les jeunes U11 se déplaceront à Port-de-Bouc (13) pour effectuer un tournoi international. Le bureau de l'Entente Cantonale vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011.

■
Stephan Maurin

Centre de loisirs Méli Mélo création d'un livre avec un auteur en résidence

La Fédération des Foyers Ruraux et le Foyer Rural de Vialas font intervenir un écrivain en résidence, à l'occasion des vacances de Pâques.

Eric Rolland est un artiste arlésien. Il réalise depuis 1983 des créations lumière et des scénographies pour le spectacle vivant, les musées, les événements, les monuments historiques.

Il expose régulièrement son travail de peintre et d'auteur - illustrateur, dans les galeries, bibliothèques, salons du livre en France et à l'étranger. Depuis 1995, il est invité régulièrement pour des manifestations autour du livre de jeunesse.

Il est l'auteur de nombreuses créations, visibles sur le site internet :

ericrolland.com

Éric ROLLAND réalisera son prochain livre avec les enfants du centre de loisirs. Il propose de créer l'histoire avec les enfants. Ces derniers seront acteurs de cette création, tantôt auteurs, tantôt illustrateurs.

À l'issue de cette création, chaque enfant acteur du projet recevra un exemplaire du livre.

Ce projet est un stage unique où les enfants pourront développer leur imagination et leur créativité, accompagnés par un professionnel. Ils seront acteurs dans les différentes phases de création d'un livre, jusqu'à recevoir le produit final.

Modalités de participation :

Cette création se déroulera pendant la première semaine des vacances de Pâques, soit du lundi 25 au vendredi 29 avril 2011 au centre de loisirs.

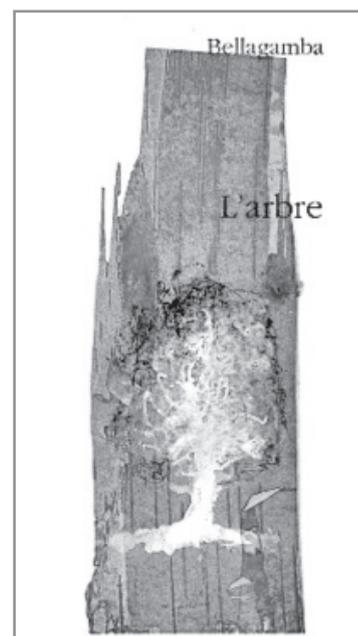
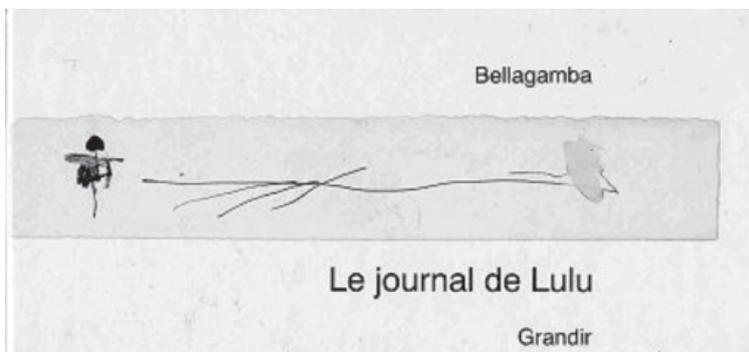
Elle s'adresse à des enfants âgés de 8 à 12 ans. Le groupe sera composé au maximum de 14 enfants.

Les enfants participant au projet devront être présents chaque matinée de la semaine. L'auteur sera également présent les après-midi, mais l'essentiel de la création se fera en matinée.

Le tarif de ce projet correspond à l'inscription classique au centre de loisirs, soit 5€/demi journée ou 10€/journée. Il n'y a aucun surcoût facturé aux familles, y compris pour recevoir le livre une fois édité. L'adhésion à l'association Trait d'Union (12€) sera demandée aux familles qui ne seraient pas encore adhérentes.

L'inscription se fait auprès de la direction du centre de loisirs au 06.69.90.21.62 ou par mail à l'adresse :

*assotraitdunion48@orange.fr.
Les inscriptions auront lieu jusqu'au 27 février 2011.*



■
Cécile Dubosq



Robinet de la citerne «traîtresse»



Tombe d'Émile Hugon



Les châtaigniers de la propriété

Allemagne ; il décide donc avec un camarade originaire du Bleymard de s'enfuir et de passer en Belgique, opération qu'il réussit parfaitement. Puis il quitte Avesnes et arrive en train à Rouen ; là avec son ami, il est hébergé chez un curé « qui nous traite, dit-il, comme si nous étions ses enfants ».

Le 26 septembre retour à Château-roux et incorporation dans l'armée de la Loire qu'on formait pour tenter de délivrer Paris assiégé ; le 7 décembre arrivée à Vendôme dans le Loir et Cher, puis ordre d'aller rejoindre le corps d'armée à Orléans qu'avait dû abandonner le général lozérien D'AURELLES de PALADINES.

C'est la démobilisation enfin et le retour à Pénens où Emile, que ses voisins appelaient « Millet » reprend son activité d'agriculteur à cultiver ses bancels et élever ses chèvres. Il se marie et fonde une famille d'où naîtront 2 enfants : Eva, brillante élève, institutrice qui, avec son mari instituteur également, jouera un rôle important à Salgas et Vébron ; Marcel, lui, instruit et cultivé, restera à la terre dans la maison familiale de Pénens ; il deviendra mon oncle en épousant Louise VIDAL, la sœur aînée de ma mère.

Emile joue un rôle social dans la commune de Saint Frézal et devient maire en 1888. Il occupera cette fonction pendant 31 ans.

Il meurt le 13 septembre 1921. Il est enterré à Pénens dans le cimetière familial cher à la tradition cévenole huguenote et sur la stèle de sa tombe on lit très nettement :

Ici repose
Emile HUGON

Maire de Saint Frézal
de Ventalon

De 1888 à 1919

« Il est allé nous préparer une place afin que là où il est nous y soyons aussi »

- Jean XIV.3 -

Notons que la lecture des carnets d'Emile HUGON est riche d'informations et de réflexions. Il serait intéressant et profitable à tous que Michel DOMERGUE les publiât dans leur intégralité.



Etienne PASSEBOIS

La journée des tomates

C'est l'image utilisée pour désigner la visite à Alger, le 6 février 1956, du nouveau président du Conseil : le socialiste Guy MOLLET. La manifestation houleuse que lui réserva la foule l'impressionna et contribua certainement à l'infléchissement de sa politique. La phrase prononcée ce jour-là devant ces Français d'Algérie inquiets et mécontents fera date : « La France ne vous abandonnera pas ! » Au cours des semaines qui vont suivre, l'engrenage va se mettre en place et le piège lentement se refermer. Pour tenter de juguler l'insécurité grandissante qui sévit là-bas, le chef du gouvernement, désireux d'avoir les coudées franches, demande et obtient de l'Assemblée nationale les pouvoirs spéciaux : un vote de confiance pour la poursuite de sa politique algérienne. L'appui des communistes lui est acquis comme celui d'une bonne partie de l'hémicycle, à l'exclusion des poujadistes (extrême-droite).

Le contingent en Algérie

Avec le rappel des réservistes, c'est l'envoi des jeunes gens faisant le service militaire qui va commencer : une décision grave, lourde de conséquences. Au total, il va y avoir jusqu'à cinq cent mille soldats en Algérie.

Ici en Lozère Gilbert de CHAMBRUN en appelle à la solidarité vis-à-vis des familles qui connaissent l'angoisse et peut-être le deuil : que les parents des jeunes filles, épargnés, n'oublient pas leurs voisins et la guerre !

Elections du 2 janvier 1956 ou comment la conjonction d'une loi électorale et de la désunion des gauches va priver Gilbert de CHAMBRUN de son siège de député

Arrivé en tête du scrutin, le maire de Marvejols se présente sous l'étiquette « Union des Républicains »

: il réunit des voix de gauche, des voix républicaines et celles des communistes et de leurs sympathisants. Avec près de 33% des suffrages, il devance le candidat des Républicains sociaux ou M.R.P. (20,70%) et celui des Indépendants et paysans (13,90%). Le socialiste DOLADILLE a, pour sa part, refusé de s'apparenter avec la liste de CHAMBRUN. Or, la loi électorale en vigueur adopte le principe des apparentements dans le cadre d'une élection à un tour : cette loi inique autorise deux candidats se présentant séparément à réunir leurs voix à l'issue du vote et à se répartir les sièges. Dès lors, que va-t-il se passer ? Eh bien, l'addition de leurs suffrages dépassant le score de Gilbert de CHAMBRUN, ils allaient entrer ensemble au Palais-Bourbon. Divisée, la gauche était éliminée.

Ainsi la Lozère allait-elle se trouver privée d'un homme de valeur, d'un homme d'honneur ; celui auquel le quotidien Le Monde rendit hommage le 1er janvier 2010, au lendemain de son décès à l'âge de cent ans dans sa ville de Marvejols : « Gilbert de CHAMBRUN se distingue, tout au long de sa vie, par un attachement viscéral aux valeurs de la République ».

■
Simone CROS-ALLIER

Documentation :

Journal d'un militaire d'occasion, Gilbert de CHAMBRUN, Nouvelles Presses du Languedoc, 2001.

Article de Gilles MORIN, supplément au Nouvel Observateur, décembre 2009-janvier 2010.

Article de Thomas WIEDER, Le Monde, 1er janvier 2010.



Résultat du vote

au Pont-de-Montvert

| | |
|---------------------|----------|
| Gilbert de CHAMBRUN | 175 voix |
| DOLADILLE | 60 voix |
| Poujadistes | 41 voix |
| Abbé VIALET | 18 voix |

Au Pont-de-Montvert, Gilbert de CHAMBRUN fut un parlementaire respecté, digne représentant de cette région attachée de longue date aux valeurs de la République. La Lozère républicaine – publication qu'il édita – apportait ici, dans de nombreux foyers, un reflet de ses idées et un prolongement de son action.

Cet homme de conviction demeure une référence.

Les Trophées du Tourisme Responsable

L'association «Sur le chemin de R.L. Stevenson» a été lauréate des Trophées du tourisme responsable au cours de la cérémonie du jeudi 14 octobre 2010 organisée pour la 4^{ème} édition par Voyages-sncf.com. L'objectif de ce trophée est de valoriser celles et ceux qui proposent une offre de voyage responsable variée, diversifiée, de qualité mais aussi et surtout plaisante pour chacun.



traversés par le chemin de Stevenson dans un souci constant de développement durable.

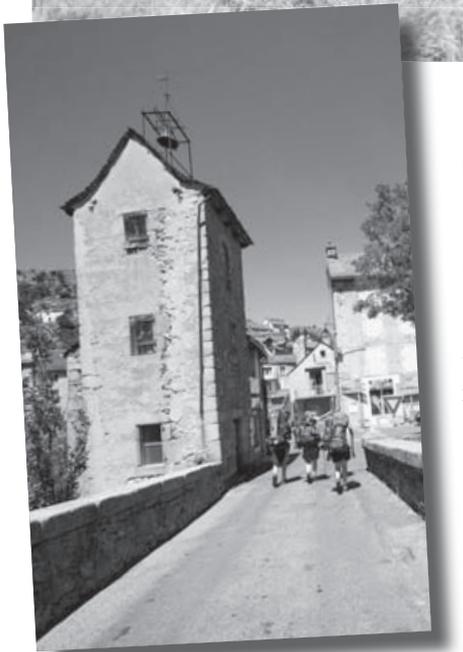
L'étude d'impact économique des randonneurs sur le chemin de Stevenson

L'association a lancé cette année une étude afin de connaître à la fois les retombées économiques sur les territoires traversés par le chemin mais aussi la fréquentation, le comportement et le profil des randonneurs. Cette étude a donc été confiée au cabinet Traces TPI, spécialisé notamment dans les activités de pleine nature et de l'itinérance, et réalisée sur l'ensemble de la saison 2010, d'avril à octobre. La présentation des résultats a eu lieu le 18 novembre 2010 au Pont de Montvert.

Le protocole utilisé permettait de croiser plusieurs outils, il s'agissait d'enquête auprès des randonneurs sous formes de deux types de questionnaires en face-à-face et en auto-administré, avec 56 journées de terrain, 1290 randonneurs interrogés. Ensuite, 5 écompteurs étaient placés directement sur le chemin, et 17 hébergeurs partenaires ont rempli tous les jours un carnet de nuitées. Enfin, de nombreux partenariats ont été nécessaires (avec notamment les offices de tourisme, les CDRP, les Tours Opérateurs,...).

Cette victoire collective récompense le travail de développement durable des territoires via la randonnée pédestre initié par l'association depuis plus de quinze ans.

Rempporter un tel trophée offre à l'ensemble du réseau Stevenson et au chemin la garantie d'une communication élargie mais aussi un encouragement certain pour les projets en cours et à venir qui s'efforcent de mettre en lumière les territoires



Les retombées économiques générées par les randonneurs sont estimées à 2,9 millions d'euros, sur une saison d'avril à octobre, répartis sur l'ensemble des services et commerces des villages traversés. Pour donner un exemple à l'échelle locale: 13 communes différentes bénéficient chacune de plus de 100 000 € de retombées économiques dues au passage des randonneurs. Plus de 6 000 randonneurs ont parcouru

le Chemin entre Avril et Octobre, générant 59 000 nuitées touristiques sur le territoire, avec une dépense moyenne par personne de 48,90 € par nuitée et de 467 € par séjour. Ces chiffres sont d'autant plus importants pour le territoire que 80% des randonneurs ne seraient pas venus le visiter cette année sans la présence du Chemin de Stevenson !

Exemple du Pont de Montvert :

Au total, nous estimons que 5 200 nuitées ont été réalisées par des randonneurs Stevenson de mi-avril à mi-octobre 2010 sur la commune du Pont de Montvert en appliquant les ratios moyens d'occupation constatés par catégorie d'hébergement. Un écomètre placé à l'Hermet a enregistré 4841 passages, le différentiel de données entre l'écomètre et le nombre de nuitées réalisées s'explique en raison d'un nombre important de randonneurs qui terminent leur séjour au Pont de Montvert. Le chiffre d'affaires généré par les

randonneurs Stevenson sur l'étape a été de 242 200 €. Le Pont de Montvert est la commune qui bénéficie des retombées économiques les plus importantes avec plus de 8% des retombées totales.

L'étude d'impact économique des randonneurs du chemin, réalisée au cours de la saison 2010, apporte enfin des chiffres fiables et confirme le fait que cet outil touristique, bien plus qu'un simple chemin de randonnée, constitue véritablement un outil de développement pour les territoires traversés.



Équipe de l'association Stevenson



Les stagiaires se montrent dans l'ensemble très satisfaits et livrent leurs impressions:

Pour Olivier, le fait qu'on utilise au 21^e siècle des techniques anciennes permet de comprendre comment les paysans avaient mis au point, sur tout le pourtour méditerranéen, un système ingénieux pour contrer les effets des fortes pluies et réduire l'érosion des pentes. La pierre sèche a ainsi assuré la longévité des cultures pendant des millénaires.

Nicolas témoigne qu'au Maroc ces murs sont encore en bon état et continuent à être entretenus.

Roland rappelle leur double vocation écologique, car un mur cimenté qui ne laissera pas passer les eaux de ruissellement finira par céder sous l'augmentation de la charge; le ciment étant de plus particulièrement énergivore puisqu'il est cuit à 1450°.

Justine, la seule femme du stage d'ailleurs, est sensible à la dimension culturelle de ce travail et à l'ambiance dans l'équipe.

Travail fort apprécié par Georges du Salson, venu à pied le matin depuis l'autre côté de la vallée.

Comme Georges, Alain nous dit que pour lui aussi cette formation correspond bien à son attente du fait de la compétence des deux formateurs.

Les stagiaires et leurs formateurs ont été chaleureusement accueillis par une partie de la population de Vimboches, très heureuse de voir revivre ce beau symbole des Cévennes victime de l'abandon des hommes et de l'acharnement des éléments naturels et de la faune sauvage.

Le maire de St FREZAL enfin, qui milite avec tout son conseil pour la sauvegarde du patrimoine cévenol, a félicité toute l'équipe pour la qualité de son travail et a émis l'espoir que le prochain stage vienne relever d'autres pierres de cette magnifique Draille.

Marie-Christine Lieber



*AIDER: Association intercommunale de défense de l'espace rural. aider@wanadoo.fr

*ABPS : 48320 ISPAGNAC – abps-cevennes@orange.fr www.pierre-seche.fr

*ASA DFCI : 48240 ST FRÉZAL DE VENTALON – 06.76.46.59.94

Fins finala, s'arrestèron sus una roncarèda nomenada uèi Ron el Chastèl. Es aquí a l'entorn d'aquel Ron que faguèron una citadèla amb qualques ostalons de primiera.

A l'entorn, sus Bogès e Losèra, d'autres òmes, d'autres femnas, èran aquí que trabalhavan per lo Chivalièrs de Malta, instalats dempuèi 1166. Aqueles Chivalièrs qu'èran de sosten al Comte de Tolosa Ramond VI.

Aquel mond parlava la meteissa lenga : la lenga d'òc, l'occitan.

D'aquela istòria, pas de certesa, solament de brivetas de testimoni qu'an dubert d'ipotèsis. L'unenca certesa es l'existéncia de la citadèla del Ron del Chastèl ; dins los arquiús de l'evescat de Mende se parla del « Castrum de Monteverdi » quilhat sus un suquet enrancat nomenat Ran del Castèl.

Lo temps passant, la tranquilidat aquí, aqueles òmes, aqueles femnas, aquelas familhas son davalats dins lo valat a l'ajustador dels tres rius : Tarn, Valmaleta e Riumalet. Aquí bastiguèron de gases, de planças, de ponts puèi d'ostals. Lèu, Lèu lo vilatge butèt per venir lo mai important del terraire. Dempuèi, son estructura es la meteissa ; quatre barris : lo barri del Chambon, lo barri del Fièral, lo barri de Clauselet e lo barri de la Gelaria.

D'aquel temps ont la lenga dels trobadors, la lenga d'òc, la lenga d'aur, s'espandissiá sus Euròpa tota, cantan de noms : Rabiès, l'Ermet, lo Cròs, Lo Masèl, la Cepeda, la Destorba, Sanha rossa, lo Segur, la Rompada, las Pausas, los bancels Marfossat, Camplong, Felgèiròlas, Moline, Servièra Mazoièr ;

Ausissètz, ausissètz cars amics, sèm los enfants d'aquela cultura que cada jorn nos ajuda a viure, nos ajuda a comprendre aquel país e nos dubris los uèlhs sus lo mond.

■
Alan Pantel

Balkans ; d'autres se retirant dans l'arrière pays, sur les hautes terres.

Et c'est ainsi qu'une colonie d'albigeois conduite par le seigneur de Mons, remonte le Tarn s'installant à 4 lieues et demi (18km) du confluent du Tarn et du Tarnon (Florac). Le point d'installation choisi sera un chaos granitique (appelé aujourd'hui Ron du Chastel) sur lequel une citadelle sera construite avec quelques masures.

Sur les pentes environnantes du Bougès et du Lozère, d'autres hommes sont là, qui travaillent au service des Chevaliers de Malte installés à l'Hôpital depuis 1166 et qui ont été toujours fidèles au Comte de Toulouse. Ces gens là parlent la même langue : La langue d'oc.

De cette histoire, pas de certitude mais des hypothèses. La seule certitude c'est l'existence de la citadelle du Ron du Chastel puisque en 1212, 1255, 1262, 1307, le Castrum de MonteVerdi perché sur le piton rocheux du Ranc du Castel apparaît dans les archives de l'Evêché de Mende.

Et puis la tranquillité retrouvée, ces hommes, ces femmes, ces familles sont descendues dans la vallée, au confluent des trois torrents (Le Tarn, Le Rieumalet, le Valmalète), ont jeté des gués, des passerelles, des ponts et construit des maisons faisant très vite de ce lieu le bourg le plus peuplé des environs.

Depuis, la structure n'a pas trop bougé ; les quatre barris sont toujours là : Le barri du Chambon, le barri du Foirail, le barri du Clauselet et le barri de la Jalerie.

De cette époque, où la langue des troubadours, la langue d'oc, la langue d'or était reine, chantent aussi des noms : Rabiès, L'Hermet, le Cros, Le Mazel, la Cépède, La Destourbe, Sogne rousse, le Segur, la Rompada, les Pausas, les bancels, Marfoussat, Champlong, Felgerolles, Molines, Servièras, Mazoyer.

Oyez, oyez, chers amis, nous sommes les enfants de cette culture qui chaque jour nous aide à vivre, nous aide à comprendre ce pays et nous ouvre sur le monde.

■
Alan Pantel



«Françoise Brès» et «randonnées sur la ligne verte»

Dernières parutions des Éditions Gévaudan-Cévennes.

Les Éditions «Gévaudan-Cévennes», dirigées par Roger LAGRAVE, nous proposent en ce début d'année deux nouvelles parutions :

- «Françoise BRÈS prédicante 1675-1702» dans la collection «Rendez-vous aux 3 fayards» De Françoise Brès, nous ne savons que ce que nous apprennent les procès verbaux des interrogatoires (Archives départementales de l'Hérault C.181) qu'elle subit les 22 et 23 décembre 1701 devant le tribunal d'Alès pour participation à des assemblées illicites.

Pour ce que fut sa vie, en relation avec ce que nous connaissons de cette période de persécutions subies par les cévenols du fait de leur attachement à la religion réformée, il nous a fallu imaginer. Ce n'est donc pas la biographie historiquement véridique d'une jeune fille, ferme dans ses convictions protestantes.

À la fois historien amateur, curieux de l'histoire de son pays et conteur, l'auteur a essayé de comprendre comment Françoise, issue d'un milieu rustique, est devenue prédicante et prophétesse en ces temps difficiles.

36 pages – 4 € (frais de port compris).



- «Randonnées sur la Ligne Verte» dans la collection «Les cahiers de la Ligne Verte» Géologie et chemins anciens, légendes et traditions, monuments et foires, les «cahiers de la Ligne Verte» se proposent de présenter à un large public les diverses réalités des deux vallées que parcourt la Ligne Verte, ancienne voie du Chemin de Fer Départemental (CFD) de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge.

36 pages – 6 € (frais de port compris).



On peut se procurer ces deux brochures en écrivant à Éditions du Gévaudan – Cévennes, 48400 La Salle Prunet.

« Absolument dé-bor-dée »

Par Zoé SHEPARD

Editions Albin Michel



Je me suis contenté de recopier la quatrième de couverture :

« Dur, dur d'être fonctionnaire.

Embauchée, après 8 années d'études supérieures, dans une mairie de province (en réalité un conseil régional), Zoé SHEPARD a vite déchanté.

Plongée dans un univers où incompétence rime avec flagornerie, ses journées sont rythmées par des réunions où aucune décision n'est jamais prise, des rapports qu'elle doit rédiger en 10 jours – quand 2 heures suffisent – des pots de bienvenue, de départ, d'anniversaires...

Elle raconte avec humour mordant ses tribulations d'une fonctionnaire désespérée dans un univers bien pire que tout ce que vous pourriez imaginer ».

Je ne mets pas en doute les remarques présentées dans cet ouvrage et relatives à des personnels employés par tel conseil régional, grande structure s'il en est. Et la lecture du livre est plaisante et donne envie de faire partager.

Mais attention !

Je crains que de bonnes âmes, déjà enclines à considérer les fonctionnaires, dans leur ensemble, comme des privilégiés ronds de cuir plus portés sur la paresse que sur la stakonovisme, n'aient envie de généraliser et de mettre tout le monde « dans le même sac ».

Or – et je l'atteste avec force pour l'avoir vécu – les agents territoriaux de nos collectivités de campagne, les « petites » comme on les appelle, mairies, communautés de communes, associations diverses..., aux effectifs souvent très réduits et limités à une ou deux personnes, ne passent pas leur temps en papotages, pauses café, confection de cocottes en papier... mais submergées qu'elles sont par des tâches aussi nombreuses que variées : actes administratifs, comptabilité, réponses au téléphone, il leur faut assurer l'accueil d'administrés qui n'hésitent pas à les interrompre au moment où l'on traite un dossier important et complexe.

Alors, lisons, informons nous à toutes les sources, mais ne prenons pas forcément tout pour « argent comptant » et sachons raison garder.

Etienne PASSEBOIS

Fraissinet conseil municipal du 28 septembre 2010

*Tous présents sauf Durand
Eugène excusé—
Secrétaire de séance :
Roure Gilbert*

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 6/07/10
TNT : une information est donnée au conseil (elle sera affichée). 93% des lozériens reçoivent la TNT nous faisons partie des 7 % restant. Des aides pourront être demandées pour mettre en place une antenne TNT (Résidence principale). Haut débit (ADSL) dans 6 semaines il y aura le haut débit sur la commune. (Le relais du Bouges va être installé, Le poteau de la Brousse aussi. À Fraissinet le relais est installé.

Téléphonie : pétition sur Fraissinet, article de presse sur la Brousse, lettres (3) du maire à France Telecom. Depuis ils ont changé 3Km de câble et des inter connecteurs et tout semble aller mieux : La directrice (France Télécom) vient le 13/10 le matin au Pont de Montvert. Nils ira. Point sur les travaux : Retard car Rouvière n'est pas intervenu au Viala. Le bois est ramassé et les réseaux vont être mis en souterrain. Impossibilité de faire le mur du parking tant que le soutènement de la route n'est pas fait (terrain Rouffineau). Mur de Plaisance : Luc Poudevigne le fera courant octobre. La façade est de l'école à Fraissinet a été décrépie par EBCL et va être refait. La peinture des huisseries de la mairie est finie.

Décision budgétaire modificative adoptée suite aux remarques du Sous Préfet.

Bilan du débat public à Plaisance : remarque sur le n° des rues. Pré du Moulin : point tri à arranger. Remettre les pierres à la passerelle pour éviter le passage des quads qui dégrade la passerelle (le faire savoir à M. Thibon et M. Rat). Réparation à faire à la fontaine près du four à Finialette (béton). Éclairage à voir chez Madame Marthe Velay. Élagage des arbres au fond de Plaisance face à la maison Chaptal.

Ramassage scolaire et Groupe scolaire: Mme Mélingui a enlevé ses enfants car elle est partie en Polynésie. Il reste 22 enfants scolarisés au Pont. Viviane fait la cantine et Mireille fait les remplacements.

Projets sur le tourisme : Aménagement du chemin entre La Brousse et Runes. Le Projet est validé par le conseil mais il n'a pas été retenu par le Pôle d'Excellence Rurale. Idem pour la création d'un Parc Résidentiel de Loisirs (création de petites maisons) au Pré du Moulin. La Commission d'information touristique (Nils, Jean-Pierre, Marie, Yves) travailleront sur le sujet le 28 octobre à 21 h.

Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) (risques majeurs de : feux de forêts sur toute la commune et zone inondable au pied de Plaisance et du Pré du Moulin). Le Dossier est adopté (9 pour 1 contre) et sera disponible sur le site internet
Plan communal de sauvegarde : Nous devons le réaliser pour 2011. Il consiste à indiquer toutes les informations pouvant servir en cas de crise.

Enquête publique (Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, Enquête parcellaire Enquête sur les servitudes afférentes au périmètre de protection) sur les 4 captages de la commune : Le 24/09 de 9h à 12h –Le 15/10 et le 25/10 de 14h à 17h

Délibération pour les travaux de la voirie communale.

Création d'un Groupement de commande pour continuer d'avoir des programmes mutualisés.

Délibération pour une subvention de 500€ à l' « Association des bœufs de Pâques » pour la manifestation organisée le 12 septembre à la Brousse.

Chemins ruraux : Une étude a été faite pour les travaux sur les chemins agricoles, faire une demande au PNC. ? au Chemin des Clauzes : passages canadien à réparer (8 traverses demander à Rémi Folcher).

Compteur d'eau : L'Enlèvement d'un compteur d'eau sera facturé 500€.

Temple du Pont participation financière à déterminer avec un bilan de l'opération.

-Maison de Marie mise en demeure du conseil général par la Communauté de Communes de réponse

Déneigement Rencontre avec les chauffeurs du chasse neige puis avec les habitants du Viala.

Fraissinet conseil municipal du 7 décembre 2010

*Tous présents sauf Nils, Marie et Christelle,
secrétaire de séance :
Dominique*

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité.

Déneigement : Plagnes Christian et Laurent, Boissier Rudy, les chauffeurs du chasse neige sont présents pour évoquer les problèmes rencontrés. Nous contacterons Daudé Didier pour lui demander s'il compte toujours faire partie des chauffeurs suite à son accident. La population

augmentant, les circuits de déneigement se font de plus en plus longs aussi les hameaux ne peuvent pas être déneigés en même temps. Faut-il couper le circuit en deux ? Doit-on trouver d'autres chauffeurs ? Doit-on envisager l'achat d'un autre engin ou équiper un tracteur agricole ? Beaucoup de questions à réfléchir pour une décision lors d'un prochain conseil. En attendant, on va placer les 2 « routes barrées à 5 kms » en cas de fermetures vers Fontpadelle, des piquets rouges achetés aux points difficiles, mettre des tas de pouzzolane aux endroits pentus, (Plaisance, Pré du Moulin, Racoules, le Viala, ...), livrer du sel dans chaque village et réparer le tracteur (prise de force). On va aussi se renseigner si l'on peut mettre des gros clous ou acheter des chaînes (demande de devis).

Travaux en cours Le columbarium a été posé au cimetière ; le crépi de l'école a été fini ; le plus grand mur de Plaisance est fini, le second sera fait plus tard ; le mur du Viala sera réalisé dès que le temps le permettra par Chapelle. (les terrassements et le mur en dessous, sont finis).

Modification budgétaire : le Maire propose dans le cadre du budget actuel plusieurs modifications destinées à régler quelques dépenses non prévues. Voté à l'unanimité.

Taxe Locale d'Équipement : Après débat et à l'unanimité, le conseil vote la mise en place de la TLE au taux de 2 % pour toutes les catégories à l'exception des bâtiments agricoles.

Ramassage scolaire Nous participons sur une base de 14 % du coût réel au transport de 5 enfants du primaire soit 900 €. Voté à l'unanimité.

Tourisme : Suite au dépôt de notre dossier « aménagements touristiques entre la Brousse et Runes » au Département et à la Région, ces deux organismes nous ont demandé des pièces

L'entreprise SEVIGNE replantera des roseaux et l'entreprise ROURE interviendra sur le local.

3. bassin de Grizac :

Le 14 septembre à 14h30, aura lieu une réunion ainsi que l'intervention de l'entreprise Forestier avec le maître d'œuvre la SAFER pour achever ces travaux. La vidange du bassin sera nécessaire ce jour là.

4. PER :

Une visite sur site est fixée le 10 sept 2010 avec les ABPS (Bruno Durand) pour qu'ils établissent les différents devis.

Nous proposons quatre réalisations :

un mur de soutènement au village de Grizac,

un mur et un accès parking à la Moline,

un mur et un escalier dans une ruelle,

un mur au lotissement de la Barthes.

5. garde-corps de la Moline

L'étude de la pose d'un garde-corps à la Molines ainsi que l'accès de la maison de Lucie ROURE et la réparation du portail de l'église est en cours.

6. prolongement et réseaux du lotissement de la Barthe :

Une réunion a eu lieu le 18 août dernier avec la SARL Francis ROUVIERE afin qu'il réalise ces travaux le plus rapidement possible. Plusieurs courriers lui ont été adressés afin qu'il intervienne définitivement sur ce secteur.

7. Compteurs d'eau :

Il a été et sera encore procédé à la pose de compteurs d'eau pour des questions d'équité entre les habitants de la Commune.

8. Petits patrimoines :

-L'entreprise EBCL n'a pas terminé la couverture du four de Finiels malgré nos

interventions.

-Moulin de Felgerolles : l'entreprise Artisan Thomas Brasseur a été retenue pour cet ouvrage (lot maçonnerie, charpente, menuiserie et mécanique) ; une négociation est en cours avec l'entreprise Art et Tradition du chaume pour le lot couverture. Début des travaux courant octobre.

-PVCG 2010 : l'entreprise TPCR de Florac est intervenue dernièrement sur la VC de la Chapelle à Bienvenue, la montée du Villaret et une portion du village de l'Hermet. Le bicouche sur la Vayssière a été réalisé.

-accès église : intervention du sous-traitant UNEO de ERDF courant septembre ; les terrassements et la maçonnerie seront faits à la suite par l'entreprise AB Travaux de Florac.

-enfouissement des réseaux secs à Montgros : intervention du SDEE et des sous-traitants en septembre.

-virage rampe de l'Hermet : un devis nous a été proposé par l'entreprise GALTA pour aligner et rectifier cette rampe et ainsi permettre le passage des camions pour la construction de la grange de Jean-François Pantel.

9. Les garages communaux :

Les dernières analyses ont montrées qu'il fallait démolir. Cependant la mise en place de micro-pieux serait possible pour stabiliser les fondations du bâtiment. L'entreprise spécialiste ne s'est pas encore déplacée.

10. Lotissement de la Barthe :

Une modification du règlement va se faire permettant de réaliser un accès par le bas de manière à répondre aux souhaits de construction des acquéreurs. Néanmoins le SDEE ne veut pas de rampe.

VII. INTERVENTION DE JC MOLINES

JC Molines est intervenu lors du conseil pour soulever le

problème du transport de terre sur la VC 1 (Or il est interdit par le parc de prélever de la terre sur place.) et du coût de l'entretien à la charge de la Commune.

Il est convenu de reposer cette problématique lors de la négociation de la charte du PNC.

Il souhaiterait également la création d'un parking après l'Hopital.

VIII. TRAVAUX DU TEMPLE :

L'estimation initiale de 2007 était de 117 529 € ; l'estimation révisée est de 170 000€ HT, et les premiers chiffres ressortant de l'appel d'offre permettent de prévoir un montant final de 196 313.71 € soit une augmentation très importante ; les travaux consisteront au changement des fenêtres, de l'électricité, du chauffage, de la sonorisation, le remplacement du toit et des plafonds, le renouvellement des peintures et la pose d'un coffret extérieur. Le conseil a approuvé le lancement de l'opération.

IX. CARTE COMMUNALE :

La modification de la carte communale, en plus du pré Platon, Finiels et Rieumals, intégrera la parcelle de Fontchaldette. Un commissaire enquêteur a été désigné. Il sera présent trois journées et demie aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 27 septembre au 29 octobre et sera à la disposition de la population pour l'étude des espaces publics.

X. INAUGURATIONS :

Le 5 novembre à partir de 14h30, auront lieu les inaugurations des enfouissements des réseaux de Montgros, le four de Finiels, la fontaine de l'Hermet, le gîte communal, les réseaux du quai et du pré Platon, le relais de service public.

XI. DEVENIR DE L'ECOLE DE PRAT SOUTEYRAN :

Marylène Rignault renonçant au projet d'auberge dans l'ancienne

école de Prat Souteyran, le conseil attend la réponse de madame Lafont et son frère qui souhaiteraient acquérir ce bien pour un projet économique privé.

XII. BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de la bibliothèque municipale. L'abonnement a été fixé à 10€ par famille et par an par le conseil.

XIII. COMPTE RENDU DES REUNIONS :

□ Felgerolles : réunion lors de l'AG des habitants de Felgerolles. Vont être réalisés la réparation d'une conduite d'eau dans le béal, la restauration du moulin ainsi que d'un petit aqueduc en pierre. A été refaite, la route.

□ La poste : suite à une réunion avec la directrice de la poste, nous avons appris le rattachement de Villefort et de Vialas à Genolhac, d'où le risque d'un changement de statut pour le Pont avec un rattachement à Florac. Il est prévu un rendez vous avec la directrice et tous les maires concernés.

□ La Moline : travaux de Jean Camus (légitimité et légalité de l'autorisation donnée mais mise en demeure de réaliser les travaux avant fin septembre), tranchée de branchement électrique, demande d'une rambarde le long de la route).

□ Bellecoste : de nombreux points ont été abordés notamment les routes, l'eau, la téléphonie mobile, l'électricité.

XIV. QUESTIONS DIVERSES :

□ Le loyer de la maison de Jean Pierre BERT a été fixé à 120 € par mois.

□ Le terrain près de la déchetterie va être vendu à Patrick Roumejon.

□ Camping : suite aux problèmes de chaudière, il a été contracté un contrat de maintenance, et

comprenant également un plan parcellaire projet qui pourra servir de support à l'enquête publique nécessaire au déclassement de terrains faisant actuellement partie du domaine public : 2 870,40€ TTC

Cette opération se fera sous réserve de l'accord de Monsieur Guin dont une parcelle est également concernée par le projet, avec lequel nous devons reprendre contact.

5. Bulletin Municipal :

Le plan du journal est validé.

6. Préparation de la viabilité hivernale :

La commune conserve les mêmes circuits, il faut donc prévoir un communiqué de presse d'information à destination de la population, une réunion sera organisée avec les agents et vacataires. Il faudra faire attention aux nouveaux enfants qui vont à Florac (cf. L'Hermet)

7. Compte rendu de la Communauté de Communes : Gendarmerie.

Madame le Maire en qualité de Conseillère Générale a rencontré le Préfet et le Colonel de gendarmerie : puis elle a démarché le directeur de la SA Lozère Habitation qui accepte de prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée, d'avancer la trésorerie et de contracter l'emprunt, puis un bail emphytéotique serait signé 3 mois après la livraison du chantier.

Au bout de 10 à 12 ans, la communauté reprendrait possession de son bien et cela permet de ne pas bloquer la capacité d'emprunt de la Communauté de Communes pour d'autres opérations.

Début des travaux : avril 2011

8. Toit de la mairie :

D'importantes fuites d'eau par la cheminée et par l'absence de velux (simple plastiques faisant office de fenêtres sur des structures en fontes) ont

été constatées lors des pluies importantes du 11 octobre 2010 : réparation en urgence commandée par Madame le Maire pour un montant de 2 433,86€ TTC comprenant la réparation de la fuite et la pose de deux velux neufs. Travaux validés à posteriori par le Conseil Municipal.

9. Tutorat de Myriam :

La Communauté de Communes a demandé que l'on mette à disposition Madame Marie-Josée COMMANDRE 2 h par semaine pour assurer le tutorat de Myriam qui est nouvellement embauché comme contractuelle C pour remplacer monsieur VENTURA qui part à la retraite. Le Conseil Municipal délibère en faveur de ce tutorat.

10. Renouvellement de la ligne de crédit.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de crédit pour un montant de 150.000 euros.

11. Travaux de Monsieur Camus :

A la Molines, les travaux sont faits, mais ils n'ont pas été effectués au Chambon. Madame le Maire a envoyé une seconde mise en demeure avant remise en état par la mairie aux frais de Monsieur Camus. D'après les informations recueillies par un des conseillers aujourd'hui, les travaux auraient été commandés.

12. Chemins ruraux :

Une consultation est en cours auprès des agriculteurs pour préparer un nouveau programme d'investissement concernant la remise en état de nos chemins ruraux, en priorité ceux servant aux exploitations agricoles.

13. Plan Communal de Sauvegarde :

La commune est chargée de rédiger un plan communal de sauvegarde, Alain Jaffard est chargé de préparer ce document.

14. Le rappel du programme des inaugurations est fait :

A 14h à Grizac pour le réservoir.

A 14h30 à l'Hermet pour la fontaine et les abreuvoirs.

A 15h30 à Montgros pour l'enfouissement des réseaux secs.

A 16h à Finiels pour le four.

A 17h sur le Quai pour les travaux d'assainissement.

A 17h15 à la Cyberbase pour le relais de service public (Communauté de communes.)

A 17h30 au Gite, pour leur restauration.

15. Remplacement à la Gendarmerie :

Christophe ARBOD remplacera Ingrid à la Gendarmerie du Pont de Montvert à compter du 1er novembre.

16. Vétérinaire :

La vétérinaire contactée attend toujours une réponse de la mairie de barre et reprendra contact avec nous en fin d'année si son installation ne réussit pas là bas.

17. Groupement d'employeurs : Proposition de Philippe Chetail, président du Groupement 1+1, de mettre Hervé à disposition de la mairie deux jours de plus par mois. Pour l'instant la mairie n'en ressent pas le besoin de façon régulière et le Conseil Municipal préfère ne pas s'engager mais n'exclut pas de faire appel à Hervé en cas de besoin.

18. Quelques dates à retenir :

a. Fête de la science les 23 et 24 octobre

b. Cérémonie du 11 novembre avec la remise des diplômes d'honneur

c. Loto des écoles : 04 décembre

d. Marché de Noël le 12 décembre

19. Groupement de commande SDEE :

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour créer un groupement de commandes pour le programme de voirie.

20. Compte rendu du conseil d'école du SIVU de l'Estournal :

Il y a 60 enfants à l'école. 2000 euros sont demandés au SIVU pour les activités des enfants à l'école, notamment pour la réalisation de « jeux intelligents » par les instituteurs et pour la cour aussi un panier de basket, des cages pour le foot et un filet pour empêcher les ballons de tomber dans le Rieumalet.

21. Révision du SAGE Tarn-Amont :

François Folcher, Yves Elie Laurent et Alain Jaffard sont désignés pour suivre le dossier.

22. PER Pierres Sèches :

Les fiches per pierres sèches ont été déposées dans les délais.

23. Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une délibération sollicitant auprès de l'agence Adour Garonne une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre des contrôles additionnels sur les eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable

24. Décorations de Noël.

Cette année la Commune décide de faire participer les enfants du centre de loisir à la décoration du village pour Noël.

25. Site internet séjours longs.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

L'une un peu moins chère que l'autre, mais l'offre la plus chère propose un suivi sur une durée plus longue et une offre légèrement plus complète.

Il y a une imprécision au niveau du porteur du projet, qui serait supposé gérer un site internet.

Conseil de trouver une solution durable et officielle. Il s'agit de proposer à l'intéressé que la commune fasse l'acquisition du chemin (menant à la station de pompage municipale) qui traverse le terrain concerné et de l'emprise de ladite station de pompage, tout en réservant à M. GRANIER un droit de passage, les frais d'arpentage et autres étant intégralement à la charge de la commune (à noter qu'Alain VENTURA, adjoint, étant voisin du demandeur, ne prend pas part au débat).

Le problème serait ainsi définitivement réglé. Un courrier du Maire sera adressé très prochainement à M. GRANIER pour lui faire part de cette proposition.

Défibrillateur cardiaque :

Suite à la proposition d'Erwin WARMERDAM, il apparaît qu'il pourrait y avoir un appareil au Géripon, un à Pénens et un à Vimbouches (avec le problème de l'absence d'un lieu public à Vimbouches). Maurice JEANNET donne les détails d'utilisation, qui font apparaître que l'emploi est possible par tout amateur vu la clarté des instructions.

Le Maire et les adjoints sont chargés du montage financier de l'opération. Erwin WARMERDAM est chargé de rassembler plus d'informations sur le sujet.

Convention SDEE :

Délibération votée : convention constitutive d'un groupement de commandes.

Questions diverses :

- ATSEM à l'école : Le Maire fait part de la demande de l'aide-maternelle Nathalie PAILLARDON de passer d'un CDD à un CDI. Il est envisagé de prendre en compte la somme qui lui est versée par an (uniquement pendant le temps scolaire), et de la mensualiser.

- Réunion du Syndicat Mixte du PAYS DES CÉVENNES le 15

novembre 2010 :

Jacques HUGON en rend compte.

Taxe de séjour : plusieurs élus présents se plaignent que pour leurs campings ou gîtes municipaux ils vont devoir payer 3 à 10 fois plus qu'ils n'ont encaissé précédemment, ce qui met en péril la poursuite de l'activité d'accueil concernée. Le Président répond que la première année est « expérimentale », et que des réajustements auront lieu ultérieurement.

Haut débit : Seules les communes sur lesquelles ont été constatés des dysfonctionnements ont fait part de leur mécontentement (sensibilité des antennes à l'orage, etc.). Celles qui ne se sont pas exprimées sont satisfaites des installations et du fonctionnement du matériel MESHNET.

- Fusion d'Offices de Tourisme : Marie-Christine LIEBER fait part de ce projet, qui réunira ceux de la VALLÉE LONGUE, du PONT DE MONTVERT, de GÉNOLHAC, de BESSÈGES, et de LA GRAND COMBE. A l'heure actuelle, l'Office du tourisme du PONT occupe la 3ème place en LOZERE derrière MENDE et FLORAC en termes de fréquentation. Cette fusion ne peut que conforter cette fréquentation.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 15. ■



Le pauvre homme a dû boucler sa hotte bien avant le jour J, et ne pas manquer au rendez-vous, car les 25 élèves de l'école l'attendaient de pied ferme pour lui montrer le magnifique spectacle organisé à son attention.

Si les enfants sages ont largement mérité ce Noël, leurs deux instituteurs, eux ont bien mérité leurs vacances après ce beau travail de mise en scène, d'apprentissage de textes riches et difficiles que les enfants avaient fort bien assimilés. Les petits de maternelle et de CP jouaient un conte, où une maison de toutes les couleurs finissait par renoncer à se doter d'une porte afin de mieux accueillir tous les amis, et ils étaient nombreux, la fée, le lapin, le vermisseau, les chasseurs, le bûcheron...

Les grands ont tout essayé pour se procurer des milliers de bonbons en guise de gage pour un pari perdu. Aucune des deux équipes en lice n'y est parvenue, malgré les ruses et les coups tordus, mais la morale de l'histoire a été sauvée comme c'était prévu par le thème de notre éco-école cette année sur la nécessité de développer des solidarités plutôt que de chercher des solutions individuelles.

Le Père Noël n'a pas résisté à tant de talents, et c'est sous des acclamations de joie qu'il a enfin distribué ses cadeaux. Ces derniers, pour ne pas faire d'envieux, resteront à l'école pour des jeux partagés.

Comme chaque année à cette occasion sur la commune, une belle démonstration de solidarité, de convivialité, a permis la mise en place de la fête, où, outre le Père Noël, toute la population, jeunes et anciens, était invitée.

La chorale a apporté dans sa hotte quelques chansons, les parents d'élèves, des quiches et des gâteaux. Tout ce petit monde a pu se régaler autour d'une bonne soupe et d'un vin chaud (et il faisait froid ce soir-là), participer par ses achats de Noël à la cagnotte de l'école en prévision de futurs voyages. De nombreux parents avaient confectionné petits objets, couronnes végétales, petits fours...

La fête s'est terminée tard dans la soirée, quand tous les enfants bien fatigués ont dû regagner leur foyer. ■

Marie-Christine Lieber

M le Maire propose de faire appel à un prestataire extérieur pour accomplir cette mission; il évoque l'existence d'un bureau d'études, l'association LAO, qui est spécialisé dans ce type de mission.

Quatre membres réaliseront l'étude pendant un mois en immersion continue.

L'équipe procédera à des visites de terrain, deux ateliers participatifs, une réunion finale publique de rendu et remettront un document de synthèse.

La rémunération est fixée à 3500 €; les frais d'hébergement, de couvert et de connexion internet sont pris en charge par la commune.

Le conseil est intéressé par la démarche mais pense qu'il est nécessaire d'affiner la méthode; les habitants doivent être rencontrés individuellement à domicile et à plusieurs reprises afin d'instaurer un climat de confiance.

Certains conseillers sont septiques sur la mise en place d'ateliers participatifs (mission trop courte, habitants pas assez impliqués, peu représentatif si la mission se déroule en hiver).

Pas de délibération prise sur ce dossier. La prochaine étape consiste à organiser une rencontre entre le conseil et le Bureau d'Études.

~ Demande de prêt à usage de Julien Bach de 500m² de terrain à l'Espinassas pour entreposer des plants suite à son déménagement et à son emménagement sur le territoire.

M. le maire expose au conseil l'arrivée prochaine (novembre 2010) sur le territoire de Julien Bach, Céline Bellegot et leurs 3 enfants. Cette famille a trouvé un logement communal locatif à Pénens (St-Frézal de Ventalon.) qui ne dispose pas de jardin.

Ayant besoin de transférer des plants de petits fruitiers, M. Bach sollicite auprès de la commune un prêt à usage sur une bande de terre de 500m² sur la parcelle C522 au lieu-dit Espinassas.

L'eau pour les besoins d'arrosage

sera stockée dans des cuves de 1000 litres et le terrain clôturé pendant la durée du prêt, le tout par les soins de l'emprunteur.

Après débat, le conseil autorise à l'unanimité M. le maire à signer une convention de prêt à usage avec M. Bach entre le 15/11/2010 et le 15/11/2011.

~ Subventions aux associations
M. le maire expose les demandes de subvention parvenues en mairie. M. le maire demande si des conseillers sont administrateurs des associations mentionnées et demande le cas échéant aux membres concernées de se retirer du vote. Cécilia Leclercq et Jean-Claude Dautry se retirent du vote.

Demande de l'École de musique des Hauts Gardons: 484 €

Demande de l'Association des Parents d'Élèves de l'école des Abrits: 400 €
Demande de l'association Promotion de Saint Andéol: 100 €

Demande du collège Henri Gamala: 100 €

Demande du Céfédé Ligne Verte: 100 €

Après débat, le conseil délibère pour accorder les subventions sus-mentionnées.

Nombre de conseillers en exercice: 9

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

~ Congé maternité de la secrétaire Sandra Laurain

M le maire expose au conseil que la secrétaire de mairie, Sandra Laurain, sera en congé maternité, du 24 décembre 2010 à fin avril 2011.

Pour effectuer le remplacement, après débat, le conseil autorise à l'unanimité M. le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion, pour bénéficier de son service remplacement.

Melle Laurain ne pourra réaliser le DU secrétaire de mairie à Mende; néanmoins, elle maintient son projet de formation en optant pour des stages/formations

avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et prépare le concours de rédacteur territorial (prévu en sept. 2011).

- Pôle d'Excellence Rurale (PER) Pierre Sèche

M le maire expose au conseil projet de Pôle d'Excellence rural Pierre Sèche.

Ce PER est porté par la communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons en lien avec d'autres communautés de communes des Cévennes, dont la Cc des Cévennes au Mont Lozère.

Au programme du PER, figure l'objectif de réaliser des opérations pierre sèche exemplaires. Dans ce cadre, la commune de St-Andéol a déposé une fiche-action pour la réalisation de 137424 euros HT de travaux qui seront réalisés sur différents sites de la commune si le PER est retenu.

Ces travaux seront alors financés à 50% par l'État, et 30% supplémentaires seront demandés au PNC, au CG48, et au Conseil Régional.

L'ingénierie de projet sera assurée par la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, et son coût sera ensuite partagé proportionnellement entre les différents porteurs de fiche-action. Ce coût peut être estimé à un maximum de 5% du montant HT des travaux.

Les délibérations approuvant le plan de financement et la participation à l'ingénierie seront prises si le PER Pierre Sèche est retenu par l'État.

Dans l'attente de cette échéance, le conseil délibère sur le principe de sa participation au PER et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une lettre de partenariat à la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

~ ERDF: versement à la commune d'une redevance d'occupation du domaine public communal

Après délibération, le conseil

municipal autorise à l'unanimité la commune à percevoir la redevance ERDF pour occupation du domaine public. Cette redevance 2010 est égale à 180 euros.

- Adhésion au groupement de commandes SDEE

Le conseil municipal, vu le code des collectivités territoriales, vu l'article 8 du code des marchés publics, considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de grosses réparations de voirie, autorise son maire à signer cette convention; Le coordonnateur du groupement de commandes est le SDEE.

~ Contrat CNP Assurances risques financiers arrêts maladie / accidents du travail

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident du travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n088-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires.

Il met ainsi en avant le coût financier que devrait supporter la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave et de décès.

L'adhésion à un contrat d'assurance nécessite la mise en place d'une procédure de mise en concurrence comme l'exige le code des marchés publics. Ainsi, suite à la procédure lancée par le Centre de GESTION DE

aucune substance indésirable n'a été mise en évidence.

Les résultats pour la source de la Sogne en amont sont non conformes avec fort taux d'arsenic et de plomb.

Les derniers résultats d'analyse du réseau de distribution de Lézinier (14 octobre 2010) sont non conformes (font dépassement des limites de qualité bactériologique).

Un arrêté municipal de restriction d'usage pour l'eau destinée à la consommation humaine a été pris le 07 octobre 2010

Une désinfection choc du réservoir de Lézinier a été réalisée le 09 oct 2010. La Mairie distribue des bouteilles d'eau minérale aux foyers dans l'attente de nouvelles analyses et un retour à la normale.

Des purgeurs vont être installés pour faciliter l'écoulement de l'eau après nettoyage du bassin. Celui-ci sera vidé et nettoyé une fois par an.

DELIBERATIONS

Objet de la délibération: Motion relative à la bonne tenue des séances publiques du conseil municipal

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la séance des questions du public qui est, par essence, un espace de dialogue propice aux échanges entre les représentants de la Commune et les administrés, a donné lieu à un nouvel incident inacceptable de la part d'une personne de l'assistance.

En application du principe de démocratie auquel il est fermement attaché, le Conseil Municipal a toujours admis que des opinions contraires aux siennes soient librement exposées à l'occasion de ces échanges et s'est, parallèlement, efforcé d'expliquer à ses contradicteurs les raisons qui l'ont conduit à se positionner ainsi. Chaque fois que cela lui a été possible, le Conseil a pris en considération les observations qui lui étaient adressées afin de rapprocher les

points de vue.

Le Conseil réitère son intention de privilégier cette méthode de dialogue qui renforce le lien social au sein de la commune. Dans le même temps, il condamne, sans détour, les violences verbales, paroles de dénigrement et autres invectives ou insultes proférées, de temps à autres, lors de certaines interventions qui n'ont pas leur place dans un débat, aussi passionné soit-il.

De tels agissements sont constitutifs de faits de diffamation ou d'injures publiques et sont sanctionnables comme tels en tant que délit correctionnel.

Le Conseil Municipal entend endiguer de tels débordements afin que ses séances retrouvent un climat apaisé qu'elles n'auraient jamais dû perdre. Il affirme, par la présente motion, sa volonté ferme de faire application de la loi si des actes de cette nature venaient à se reproduire et, en particulier, de l'article 2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit:

« Le maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. »

Le Conseil Municipal, et à travers lui le Maire, souhaite que la raison et le respect prévaudront et qu'il n'aura pas à mettre en œuvre ces dispositions. Pour autant, sa résolution d'en faire application demeure entière si les circonstances venaient à le justifier.

Nombre de conseillers en exercice: 9

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention: 0

Objet de la délibération: Troubles à l'ordre public sur la

commune

M. le maire informe le conseil municipal, qu'ont été constatés ces derniers mois sur la commune de nombreux actes gratuits de dégradation: panneau arraché et jeté dans le fossé sur le chemin rural du Col de Faïsses à la Destourbe, panneau de signalisation de verglas retourné sur la VCI, tags sur les panneaux d'indication à l'entrée de la VCI au niveau de la route des crêtes ...

De même, il a été fait état par écrit à M. le Maire par un habitant de la commune de dégradations sur son habitation: gouttière régulièrement emboutie, viande pourrie jetée dans la fosse septique afin de dégager une atmosphère nauséabonde, urine humaine surabondante sur la porte d'entrée.

D'autres faits troublants sont régulièrement signalés oralement à M. le maire comme une boîte aux lettres pliée, de la terre jetée dans la boîte aux lettres, une table de jardin cassée, branchages jetés dans le champ, panneaux privés d'indication arrachés, et surtout des coups de feu tirés en l'air hors période de chasse. Bien entendu, cette liste ne prétend nullement être exhaustive.

Ces actes lorsqu'ils sont pris isolément pourraient sembler bénins, c'est à dire sans conséquence grave. Mais pris dans leur ensemble, ils concourent à instaurer une atmosphère de suspicion, ils créent un sentiment de harcèlement moral, voire de peur. De ce fait, ces actes, générés de manière anonyme, ciblée et répétée, ne sont pas de simples incivilités: ils constituent un trouble à l'ordre public

Le conseil municipal, soucieux du respect de la tranquillité publique, mais également de la cohésion sociale sur la commune, ainsi que du comportement citoyen de l'ensemble de ses administrés, condamne fermement ces troubles à l'ordre public, et appelle solennellement

la, le ou les auteur(s) anonyme(s) de ces troubles à cesser un tel comportement nuisible.

A l'avenir, si de tels troubles venaient à se répéter, le Conseil invite les personnes victimes à signaler systématiquement ces derniers à M. le Maire et la gendarmerie, et le cas échéant déposer une plainte.

De même, le Conseil invite M. le maire à user, lorsque la situation le nécessite, de sa qualité d'Officier de Police Judiciaire, pour témoigner de ces actes auprès de la gendarmerie, voire le cas échéant dresser des procès-verbaux qui seront transmis auprès du Procureur de la République. Nombre de conseillers en exercice: 9

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention: 0

Objet de la délibération: Loubreyrou: projet d'arrêté de circulation sur la VC n°16

M le Maire présente au conseil le projet d'arrêté municipal portant sur l'interdiction de circulation sur la portion + 417 m à + 437 m (débouché sur le chemin rural) de la VC n°16 située au lieu dit Loubreyrou. En effet, ce tronçon n'a jamais été carrossable et n'a jamais été emprunté par des véhicule à moteur. Ses caractéristiques techniques et ses dimensions ne permettent pas la circulation automobile. Seule la circulation des piétons, des cyclistes, des cavaliers et des véhicules de secours reste autorisée.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M le Maire a prendre l'arrêté municipal portant sur l'interdiction de circulation entre le point +417 m et le point + 437m de la voie communale n°16 au lieu dit Loubreyrou.

Nombre de conseillers en exercice:9

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération: 7

Pour: 7

Contre: 0

conseil
communautaire du
22 septembre 2010

Titulaires présents :

Sophie PANTEL; Daniel MATHIEU; Jean-Pierre ALLIER; Jean-Claude DAUTRY; Albert DOUCHY; Jacques HUGON; Alain JAFFARD; Maurice JEANNET; Camille LECAT; Richard METGE; Jean-Marie THOYER; Jean-Paul VELAY.

Suppléants présents :

Marc GOURDON; Michel RIOU.

Titulaires excusés :

Dominique MOLINES; Jean-Claude LIEBER; Serge SANCHEZ.

Secrétaire de séance :

Jacques HUGON.

ORDRE DU JOUR :

- Commentaires sur le compte-rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 28/07/2010 est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

- Recrutement pour secrétariat

L'organisation de ce recrutement a été confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère. 6 candidatures ont été retenues par cet organisme et 4 personnes se sont présentées aux entretiens. Au terme de ces entretiens qui ont eu lieu lundi 20 septembre deux personnes semblaient posséder le profil correspondant aux exigences du poste proposé. Le choix

étant difficile, le Président a souhaité qu'il se fasse en conseil communautaire, soit le surlendemain des entretiens. Or une des deux personnes retenues n'a pas souhaité attendre ce délai pour connaître la décision de la commission et s'est désistée.

Le Conseil communautaire décide donc l'embauche de Mme Myriam FORT au poste de secrétaire de la communauté de communes.

Afin de permettre son intégration au sein de la fonction publique territoriale il est d'une part, créé un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet à compter du 1er décembre 2010, et d'autre part, demandé à la commune du Pont de Montvert la mise à disposition pour la communauté de communes de son agent rédacteur territorial à raison de 2 heures hebdomadaire pour encadrer le travail de Mme FORT à compter également du 1er décembre 2010. Deux délibérations sont prises en ce sens.

- Délibération assurance statutaire du personnel communal

Une délibération est prise

o pour adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère auprès de la CNP Assurances pour l'assurance statutaire du personnel à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de 4 ans.

o pour passer une convention de gestion avec le CDG 48 à compter de la même date et pour la même durée.

- Délibération sur le paiement des déplacements aux conseillers communautaires.

Une délibération est prise pour indemniser les déplacements des élus délégués chargés de représentation, lorsqu'ils se rendent à des réunions en dehors du territoire de la communauté de communes, sauf s'ils sont déjà indemnisés (maires ou adjoints des communes).

Points sur projets en cours

- Gendarmerie :

Suite à l'obtention d'une aide de 110.000 € au titre de la DDR (sachant que la subvention demandée pour boucler le plan de financement était 5 fois supérieure), une demande d'entrevue à compter de la mi-septembre avait été sollicitée par Daniel MATHIEU et Sophie PANTEL auprès de M. le Préfet pour évoquer les problèmes de financement de ce projet.

Les disponibilités de M. le Préfet n'ayant pas permis de rendez-vous après la date souhaitée, la réunion s'est tenue le 3 septembre, et en l'absence de Daniel MATHIEU, seule Sophie PANTEL a pu s'y rendre. M. le Préfet a suggéré d'allonger la période d'amortissement et envisagé d'attribuer une nouvelle aide de l'Etat en 2011.

Une subvention du Conseil Général au titre de l'aménagement de village d'environ 200.000 € devrait également être obtenue en 2011.

En tout état de cause, vu les aides obtenues à ce jour, la communauté de communes ne peut entreprendre dès maintenant cette réalisation.

Afin d'une part de ne pas mettre en péril la brigade de gendarmerie qui pourrait disparaître au Pont si les travaux des nouveaux bâtiments ne sont pas engagés rapidement, et pour d'autre part éviter d'hypothéquer notre capacité d'emprunt,

la solution serait peut-être de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un organisme tel que « Lozère Habitation ». Un bail emphytéotique serait alors signé avec la Communauté de Communes. Des contacts positifs ont été pris par Sophie PANTEL avec cet organisme. Il faut aussi que le ministère donne son accord sur ce montage juridique. C'est pour évoquer ce problème que Sophie PANTEL a rencontré récemment le Colonel de Gendarmerie COSSAS.

La communauté de communes donne son accord de principe sur ce montage juridique en attendant la réponse du ministère. Il faut également vérifier que la délégation de maîtrise d'ouvrage ne nécessite pas le recours à un appel d'offre.

- Maison de Marie :

Pour ce projet, nous n'avons toujours aucune nouvelle des demandes de subvention déposées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Notre dossier était pourtant complet et l'autorisation de travaux avait été obtenue.

Il est décidé d'adresser un courrier cosigné par Sophie PANTEL et Daniel MATHIEU au Président du Conseil Général et au Vice-Président du Conseil Régional afin de leur demander de se positionner sur ce projet.

- Pôle de développement local de Masméjean (ZAE) :

Un rendez-vous sur les lieux est prévu le 28 septembre avec l'agence de développement Alès-Myriapolis afin de déterminer quel type de partenariat serait envisageable dans le cadre de l'étude de ce pôle de développement.

conseil
communautaire du
27 octobre 2010

Titulaires présents :

Sophie PANTEL; Daniel MATHIEU; Jean-Pierre ALLIER; Albert DOUCHY; Jacques HUGON; Alain JAFFARD; Maurice JEANNET; Camille LECAT; Jean-Marie THOYER; Jean-Paul VELAY.

Suppléants présents :

Nils BJORNSEN LANGEN

Titulaires excusés :

Jean-Claude DAUTRY ayant donné procuration à Camille LECAT ; Richard METGE ; Dominique MOLINES ; Jean-Claude LIEBER; Serge SANCHEZ.

Autres personnes présentes à la réunion : Monsieur BLANC (Directeur Général de Lozère Habitation), Cathie O'NEILL (Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches), Bruno DURAND (Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches)

Secrétaire de séance :

Maurice JEANNET.

ORDRE DU JOUR :

Gendarmerie : Point avec « Lozère Habitation ».

Monsieur Blanc Sébastien, Directeur Général de la Société Anonyme « Lozère Habitation » fait une brève présentation de l'organisme. Il informe le conseil communautaire de la possibilité de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la gendarmerie et de conclure avec lui un bail emphytéotique à la fin des travaux pour une durée qui reste à déterminer (30 ou 40 ans) qui permettrait à la communauté

de communes d'éviter de faire des emprunts, et à la société de bénéficier de taux plus intéressants.

Par cet intermédiaire, la communauté de communes resterait maître d'oeuvre du projet.

Le conseil communautaire est favorable pour la délégation de maîtrise d'ouvrage sous réserve que les subventions qui ont été accordées puissent toujours être versées. Une consultation, nécessitant l'établissement d'un cahier des charges, devra être lancée. Avant tout engagement de la communauté de communes, Lozère Habitation doit fournir un plan de financement à partir de plusieurs scénarii, faisant ressortir la durée optimale du bail emphytéotique.

- PER Pierres sèches des Cévennes : Projet « Lithothèque ».

Cathie O'Neill (Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches) informe le conseil que le dossier « PER Pierres Sèches en Cévennes » a été déposé en 5 exemplaires le 20 octobre 2010.

Le montant global de ce PER est de 2.000.000 € et sera réparti entre différents porteurs de projets.

Dans le cas d'une réponse positive le projet sera subventionné à 80%. Réponse attendue fin janvier 2011.

Pour ce qui est du volet « lithothèque », vu les délais et l'abandon d'un site sur la commune du Pont de Montvert, les membres du bureau du Conseil Communautaire ont été consultés sur l'implantation de ce projet à la Croix de Berthel. Ils ont donné leur accord compte tenu que ce projet s'inscrit dans les perspectives explorées jusqu'ici. Dès lors le projet ne s'applique plus au seul granite,

mais inclut les roches schisteuses. Ce projet qui rentre parfaitement dans le cadre de la réhabilitation de la Croix de Berthel permettra de mettre en valeur l'architecture locale, le savoir faire des ouvriers hautement qualifiés dans ce domaine, la création d'un pôle géologique avec deux circuits schiste et granite. Il est soutenu par le Parc National des Cévennes. L'école des Mines d'Alès a également manifesté son désir d'utiliser le site dans un cadre pédagogique. Son coût total est de 103.000 € HT. La part qui incombe à la communauté de communes étant de 20 000 € si l'aide est de 80%.

Le PER Pierres Sèches en Cévennes est porté par la communauté des communes des Hauts Gardons qui assurera le financement de son fonctionnement avec l'aide d'une participation financière des différents porteurs de projets.

- Point sur autres projets.

Croix de Berthel : les plans de délimitation du cimetière et de découpage d'une parcelle ont été signés par les propriétaires et le bornage réalisé. Le dossier est entre les mains de notre notaire (Maitre Pottier à Florac) qui doit entrer en relation avec le notaire des vendeurs afin d'acter la vente.

- Camisards : une réunion de mise au point a eu lieu avec Odile Rival le 26 octobre. La brochure devrait être ficelée et terminée pour la saison estivale 2011. La signalétique sera mise en place au printemps prochain.

- Maison de Marie : un courrier est adressé au Président du Conseil Général afin de solliciter un rendez-vous d'urgence pour connaître les raisons de l'absence de traitement de ce dossier.

- ZAE Masméjean : l'Agence

de développement « Alès Myriapolis » du Pays des Cévennes doit soumettre avant la fin de l'année 2010 un projet permettant de mieux cerner les missions qui peuvent lui être confiées.

- Relais de Services Publics et Maison de l'Emploi : une réunion Maison de l'Emploi est prévue le 28 octobre pour le renouvellement de la convention. Sophie Pantel s'y rendra.

- Actions CEL 2010-2011

Les actions ont été présentées en réunion. De nouveaux projets sont nés. Le montant prévisionnel des aides à charge de la communauté de communes est sensiblement identique à celui de l'année dernière. Le budget global s'élève à environ 40 000 €.

- Compte-rendu réunion Natura 2000 du 21 octobre dernier.

La Zone Mont Lozère est à plus de 50% en zone cœur du Parc. Le document d'objectif a été validé par le Parc National des Cévennes et doit être agréé par le comité de pilotage avant le 9 novembre. Les élus déplorent un manque de concertation et une grande précipitation dans l'élaboration de ce document. Par ailleurs les réunions sont trop espacées, la dernière ayant eu lieu en 2008 contrairement à d'autres zones où les rencontres sont plus fréquentes.

Daniel Mathieu a été nommé Président du Comité de Pilotage pour la Zone Mont Lozère.

- SCIC Bois 2 Mains : Evolution

Bilan de Camille Lecat informant qu'une journée portes ouvertes a eu lieu en Juillet à l'Espinassas. Le bilan de cette journée fut positif. La Société a gagné en notoriété et son bilan social est plutôt appréciable.

Deux des quatre salariés ont

communes de St Andéol et St Frézal est également souhaitée dans le but d'une meilleure connaissance du service à la population. Camille Lecat propose d'ouvrir la structure les mercredis après-midis et les vendredis après-midi.

Le site internet de la communauté de communes qui a été réalisé par les étudiants comporte quelques imperfections. Camille Debière qui se charge de le mettre à jour rencontre de gros problèmes d'accès et suivra une formation afin de restructurer le site pour une meilleure utilisation de ce dernier.

Magali souligne également que la partie formation prend de plus en plus de temps (formation photo, mise en page de textes, formation à distance notamment en maths et français et culture générale...). Une demande de session d'initiation à l'informatique a été faite par les employés de l'ASA DFCl, ce qui représentera une charge de travail supplémentaire. Les formations programmées comme telles devront faire l'objet d'un financement spécifique. Une demande d'agrément est en cours auprès de l'Etat pour devenir opérateur de formation.

Un chiffrage des heures faites par les agents d'accueil sur les différents postes a été réalisé en dissociant maison de l'emploi, cyber base et RSP et soulève l'importance, en considérant la hausse de la fréquentation, d'inclure des heures en plus dans le temps de travail. 3 heures suffiraient à couvrir les besoins pour le moment.

Une discussion s'engage ;

Camille Lecat souhaiterait que la décision soit reportée à un

prochain conseil dans la mesure où l'ordre du jour de cette séance n'évoquait pas précisément la possibilité de débattre sur une éventuelle augmentation du temps de travail.

Toutefois la majorité des membres étant favorable à la prise de décision immédiate (8 pour, 2 contre et 3 abstentions), la décision est mise aux voix.

A l'issue du vote, le conseil communautaire est favorable à une augmentation du nombre d'heures de Camille Debière par 11 voix pour et 2 abstentions.

Une délibération est prise pour que le temps de travail hebdomadaire de Camille Debière passe de 25 heures à 28 heures à compter du 1er décembre 2010. Cette augmentation permettra d'accroître la qualité et la quantité des prestations proposées, notamment développer les sessions de formations. De plus, cela permettra à la salariée Camille Debière de cotiser à la caisse de retraite de la fonction publique (nécessitant un certain nombre d'heures/semaine).

Point financier C.C. + dissolution budget annexe logement social « ODIER ».

- Les opérations financières du budget logement social Odier étant finalisées pour sa clôture, le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour le clôturer au 31/12/2010. Les résultats seront reportés sur le budget général lors du vote du budget primitif 2011.

- point sur le budget général : la plupart des opérations d'investissements programmées au BP n'étant pas amorcées, peu de dépenses d'investissement ont été engagées. Des subventions ont été soldées sur des opérations déjà réali-

sées. Les résultats de la section de fonctionnement restent positifs à ce jour.

Halte garderie et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : Compte-rendu du Conseil d'administration, point financier (demande d'avance de trésorerie).

Le conseil d'administration a eu lieu le mardi 23 novembre dans les locaux de la mairie du Pont de Montvert. Le bilan moral et humain est positif. L'association s'investit dans ses projets mais elle rencontre des problèmes de trésorerie assez importants dus à la fréquentation qui avait été sous-estimée : en effet la CAF verse des moyens correspondant aux estimations de fréquentation. Pour y remédier, le Président propose de verser en décembre 2010 une avance de 10 000 € sur la subvention de 2011. Le conseil communautaire est favorable à cette proposition à l'unanimité.

Il est proposé de provoquer une réunion entre les communautés de communes de la Cévennes des Hauts Gardons, de la Vallée Longue, du Calbertain, notre communauté, la commune de Ste Etienne Vallée Française (où un nouveau lieu d'accueil doit s'ouvrir prochainement) et les maires concernés par les trois lieux d'accueil existants, à laquelle serait conviée l'association « Trait d'Union » afin de débattre sur l'organisation future des haltes garderies sur notre territoire en liaison avec le nouveau contrat enfance jeunesse (CEJ) passé avec la CAF qui doit être mis en place courant 2011 (le précédent se terminant en février 2011).

La date du 16 décembre en soirée est proposée.

Par ailleurs l'association a trouvé un local adéquat à Fraissinet de Lozère pour le projet ados.

Point sur projets.

La Cure : une relance a été faite auprès de l'évêché, qui souhaite que ce soit une collectivité qui devienne propriétaire, pour l'acquisition du bâtiment de la Cure à 80 000 €. L'estimation des domaines étant de 115 000€, la proposition a été rejetée par l'association diocésaine qui en voulait à l'origine 130 000 € puis, plus récemment 110 000 €. Le conseil communautaire décide d'un dernier prix fixé à 105 000 €.

Gendarmerie : un courrier du colonel COSSAS a été reçu nous informant que l'opération financière doit être portée entièrement par la communauté avant d'être déléguée à un organisme. Une copie a été adressée à Monsieur Blanc de la Société HLM Lozère Habitants. Nous attendons sa réponse.

ZAE Masméjean : la subvention DDR sollicitée pour l'étude et les travaux a été refusée par l'Etat. Une nouvelle demande sera présentée pour des crédits sur 2011.

Maison de Marie : DDR refusée également. En ce qui concerne la subvention du conseil général, Sophie Pantel se charge d'organiser une réunion.

Point sur diverses réunions (ASA-DFCl, Association sur le chemin de R.L. Stevenson, Assemblée plénière Pays, Comité de programmation du GAL Cévennes ...).

Le Comité de suivi des associations AS A-DFCl et AIDER chantiers d'insertion du territoire a eu lieu le 15 novembre 2010 à Bédouès avec

bytère du Pont de Montvert pour la création d'une salle d'association et deux logements sociaux. Un compromis de vente est en cours.

- Accueil des jeunes enfants sur le territoire : la communauté de communes et l'association trait d'union s'ouvrent à la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons pour le projet d'ouverture d'une structure d'accueil de loisirs sans hébergement à St Etienne Vallée Française ; une convention a été signée entre la CAF et les deux communautés de communes. Ces services sont largement appréciés des parents et des jeunes enfants.

- L'Association « Trait d'Union » située dans les locaux de la mairie du pont de Montvert gère ces structures et est soutenue financièrement par la communauté de communes dans son fonctionnement.

En cette fin d'année 2010, nous n'avons pas eu que des bonnes nouvelles c'est avec regret que nous avons été contraints de mettre fin aux fonctions de notre ami Alain Ventura.... Heureusement pour une bonne raison puisqu'il voit s'offrir devant lui de beaux jours de retraite bien mérités !!!

Il a pu travailler en binôme depuis novembre 2010 avec Myriam Fort afin de passer le « flambeau » dans des conditions optimales. Myriam qui a travaillé en mairie sur les communes de Rousses et Bassurels depuis 2002 a pris ses fonctions le 1er décembre dernier au sein de notre communauté.

Réforme des collectivités territoriales

Monsieur Dominique LACROIX, Préfet de la Lozère a organisé une réunion d'information destinée aux Elus de la communauté de communes le 31 janvier 2011 dans les locaux de la mairie du Pont de Montvert sur les grandes lignes de la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010.

Cette réforme devrait permettre à toutes les communes, qui resteront le point d'ancrage et de proximité des citoyens de l'organisation territoriale, de s'inscrire dans des intercommunalités renouvées.

Le maintien des communes n'a pas été remis en question dans la réforme. Elles gardent leurs compétences générales, les citoyens y étant proches et attachés notamment en terme de lien social.

La loi de réforme créera en 2014 le conseiller territorial. Cet élu siègera à la fois au conseil régional et au conseil général. Il sera l'interlocuteur unique des maires.

Monsieur le Préfet a présenté aux élus de la communauté de communes le calendrier à respecter. Deux points soulevés ici : toutes les communes auront l'obligation d'adhérer à une intercommunalité d'ici fin 2014. La réforme est mise en place sur 3 ans.

Calendrier de la réforme territoriale présenté par le Préfet :

2011 : année délimitant les nouveaux périmètres.

Avant fin mars 2011 : les élus des intercommunalités devront adresser leurs propositions éventuelles de regroupement avec une autre communauté en prenant en compte certains



critères essentiels tels que les intérêts de projets communs, les situations géographiques et financières de chacun.

Dans les départements urbains chaque nouvelle communauté de communes devra être composée d'au moins 5 000 habitants. Le département de la Lozère étant en zone dérogatoire (zone de montagne), cette disposition ne s'applique pas pour notre territoire.

Avant la fin avril : rédaction d'un avant-projet par le Préfet qui saisira ensuite l'ensemble des communes et des communautés qui pourront émettre leurs observations pendant trois mois.

En juillet/août : production du projet définitif par le Préfet qui sera soumis formellement à la commission du schéma départemental de coopération intercommunale. Cette commission, composée de 40 % de représentants de communautés de communes, de 40 % de représentants de communes, de 10 % de représentants du département, de 5 % de représentants de la Région et de 5 % de membres de syndicats mixtes aura 4 mois pour se prononcer.

Décembre 2011 : arrêté du Préfet instaurant les nouveaux pé-

rimètres.

En 2012 et 2013 : mise en œuvre et ajustements

Les Elus de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ont souligné

- Que les délais étaient très courts et ne permettaient pas une consultation des Elus des communes et de la population locale

- L'importance de voir émerger une meilleure distribution des compétences sur le territoire en matière de tourisme, de transport à la demande, de jeunesse et petite enfance.

- De tenir compte des enjeux autour de la santé mais aussi des contraintes du territoire cévenol : les temps de déplacements par exemple.

- L'attachement actuel à leur communauté de communes et la volonté de rester une communauté favorisant l'investissement, l'économie, le tourisme, la petite enfance et la jeunesse et maintenir l'accueil et le maintien des populations.

Relais Services Publics

Le mardi 23 novembre 2010, la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, a eu l'honneur d'accueillir Monsieur le Préfet de la Lozère, dans le cadre d'une visite du Relais de Services Publics nouvellement créé.



C'est à la mairie du Pont de Montvert dans les locaux de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale liée à la cyber-base, que se situe ce nouveau service. Camille Debière et Magali Martinez, employées par la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ont pu présenter les missions qui leur sont confiées au sein du Relais Services Publics qui a été créé le 02 juillet 2010.

Le RSP est financé pour partie par l'Etat dans son fonctionnement dans le cadre de la DDR (Dotation de Développement Rural). La partie investissement a également été financée pour partie.

Il consiste en un service de proximité à destination de la population locale dans l'aide aux démarches administratives courantes de la vie quotidienne mais aussi professionnelle par l'intermédiaire de la maison de l'emploi.

Le local où est implanté le Relais Service Public comprend également une cyber-base (ordinateurs et connexion internet disponibles), une maison de l'emploi et de la cohésion sociale qui permet à chaque individu de bénéficier de formations, d'aides à la recherche d'emploi ou à la réinsertion professionnelle en relation étroite avec le pôle emploi, la Chambre de

Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture etc... Des formations y sont également proposées : en visio-conférence ou par Magali et Camille elles-mêmes. Leurs missions étant très larges, ces conseillères ont des compétences et des connaissances approfondies dans différents domaines et une écoute attentive à chaque demande individuelle ...

Le relais services publics va donc remplir son véritable rôle de « relais », c'est un élément essentiel de proximité sur notre territoire très espacé où chacun de nous un jour ou l'autre sera amené à se rendre pour une question, une formation, une information, une démarche ... Monsieur le Préfet a encouragé les agents à continuer de tisser des liens entre organismes, population et collectivités locales mais également de proposer un service à la population estivale qui peut être amenée à se servir des outils et moyens de communications innovants et spécifiques mis à leur disposition...

■
Myriam Fort



Horaires

Lundi : 9h30 à 12h / Après - midi sur rendez-vous

Mardi : 9h30 à 12h / Après - midi sur rendez-vous

Mercredi : 9h30 à 12h

Jeudi : 9h30 à 12h et 15h à 20h00

Vendredi : 9h30 à 12h

Pour + d'infos...

Contact:

Camille DEBIERE et

Magali MARTINEZ

04 34 09 06 14